

La francisation de l'immigration : Le Québec rate la cible depuis 25 ans

Le gouvernement propose maintenant d'orienter son tir encore plus loin
de la pérennisation du français

Le cas du projet de loi 77 sur l'immigration



Mémoire du Mouvement Québec français présenté devant la Commission des
relations avec les citoyens dans le cadre des consultations particulières
sur le projet de Loi 77 *Loi sur l'immigration au Québec*

Mercredi 27 janvier 2016

Historique du Mouvement Québec français (MQF)

Fondé en 1972 à l'initiative de mouvements citoyens et syndicaux, le *Mouvement Québec français (MQF)* constitue une organisation militante à la promotion de la défense de la langue française.

La langue française est la langue officielle du Québec. Cependant, encore de nos jours, des tensions linguistiques existent au Québec, remontant aussi loin qu'à la Conquête de 1760 de la colonie française par l'Empire britannique.

Depuis les années 1960, un débat linguistique s'impose au Québec à la suite d'une mobilisation citoyenne constante. Au long des années 1970, des militants politiques du *Mouvement Québec français* ont dirigé des actions significatives qui ont dès lors engagé le Québec dans un nouvel aménagement linguistique, consécutivement à l'adoption de la Loi 22 (1974) et de la Loi 101 (1977).

Depuis 1979, toutefois, de nombreuses contestations judiciaires ainsi que des décisions de la Cour suprême du Canada ont mené à des modifications majeures de la Charte de la langue française. Récemment, plusieurs ont réalisé que la Charte de la langue française a été affaiblie et ne constitue plus une loi forte et porteuse telle qu'elle fût jadis.

Au milieu des années 2000, des premières études ont démontré une fulgurante anglicisation au Québec, particulièrement dans la région de Montréal. Puisqu'il y avait urgence d'agir, le *Mouvement Québec français* a alors mobilisé les efforts autour de la lutte linguistique afin de contrer cette anglicisation par une participation citoyenne à la défense et à la promotion de la langue française

Le grand objectif du *Mouvement Québec français* est de renforcer la Charte de la langue française afin de faire du français la seule langue officielle et commune au Québec, c'est-à-dire de faire de la langue française, « la langue de l'État et de la Loi et la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires »

Au cours des années, le *Mouvement Québec français* a sans cesse exprimé que la Charte de la langue française visait à faire du français non pas la langue des seuls francophones, mais la langue commune de tous les Québécois. Il a présenté des mémoires, fait connaître des études décrivant le portrait de la situation du français dans la société québécoise et entrepris des actions nécessaires. Il s'est imposé d'une façon efficace et a participé à l'essor de la société québécoise.

Soulignons que le *Mouvement Québec français* s'implique depuis 2012 parmi le regroupement *Partenaires pour un Québec français* afin de mener des actions communes avec des organisations syndicales, étudiantes, professionnelles et civiles reconnues.

Pour finir, le *Mouvement Québec français* tient à exprimer ses remerciements à la *Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal* et à son président, monsieur Maxime Laporte, pour son soutien précieux à la préparation de ce mémoire, précisément sur les recommandations de nature réglementaire sur le projet de Loi 77 *Loi sur l'immigration au Québec*.

Faits saillants

Les chiffres de l'étude de l'IREC sur la francisation de l'immigration:

- Plus de 200 000 immigrants, soit 20% de l'ensemble de la population immigrée du Québec, ne parlent toujours pas le français en 2011. Parmi eux, plus de 111 000 sont arrivés à partir de 1991, dont près de 43 000 entre 2006 et 2011. De ces 202 830 immigrants, 159 575 parlent uniquement anglais et 43 255 ne parlent ni français ni anglais.
- Les personnes nées à l'étranger représentaient en 2006 14,2% de la population de langue maternelle anglaise du Québec et 30,6% de la population dont l'anglais est la Première langue officielle parlée (PLOP).
- Les immigrants francotropes utilisent le français dans des proportions très élevées. 76,9% d'entre eux utilisent le plus souvent le français en public. Les résultats pour les immigrants non francotropes sont beaucoup moins encourageants. Ils sont une minorité à utiliser le plus souvent le français dans leurs interactions publiques (40,1%), contre 43,5% qui utilisent le plus souvent l'anglais et 16,4% qui utilisent à la fois le français et l'anglais.
- On note d'importantes différences dans les pratiques linguistiques en milieu de travail. 69,6 % des immigrants francotropes parlent le plus souvent le français au travail alors qu'à peine 33,5% des immigrants non francotropes font de même et que 48,3% utilisent l'anglais le plus souvent.
- Les immigrants qui ne sont pas de langue maternelle latine ou issus de la francophonie internationale sont restés insensibles aux mesures de francisation depuis 30 ans. Parmi ceux qui ont opéré un transfert linguistique, seulement 15% l'ont fait au profit du français, un niveau semblable à celui des années 1970.
- Les ministères et les institutions publiques interagissent en anglais avec près de 75% des immigrants non francophones et qui sont installés dans la région de Montréal.
- Depuis le début des années 1990, au moins 40% des immigrants ne connaissant pas le français à leur arrivée et ne s'inscrivent pas pour autant aux cours de français. Pour les années 2006 à 2010, ce chiffre monte à plus de 50%. Absence de données pour les années suivantes.
- Taux de fréquentation fortement liés à l'origine des immigrants : en 2010, 29,6% des immigrants latino-américains déclarant ne pas connaître le français à leur arrivée ne se sont pas inscrits aux cours. Cette proportion atteint 63,9% des immigrants d'Asie du Sud-Est, 54,8% de ceux provenant d'Asie orientale et 51,6% de ceux provenant d'Asie méridionale.

- Les hispanophones connaissent le français à plus de 88% et les arabophones à près de 90%. En revanche, plus de 40% des ressortissants chinois et du Sud-Asiatique ne connaissent pas le français, ce qui représente plus de 70 000 personnes. Les Philippins sont quant à eux plus de 58% à ne pas connaître le français. Le manque de connaissance du français chez certains groupes d'immigrants se traduit dans leurs pratiques linguistiques en public.
- Les immigrants francotopes utilisent le français dans des proportions très élevées. 76,9% d'entre eux utilisent le plus souvent le français en public. Les résultats pour les immigrants non francotopes sont beaucoup moins encourageants. Ils sont une minorité à utiliser le plus souvent le français dans leurs interactions publiques (40,1%), contre 43,5% qui utilisent le plus souvent l'anglais et 16,4% qui utilisent à la fois le français et l'anglais.
- Au MICC-MIDI même, la part des dépenses de francisation dans l'ensemble des dépenses réelles reste à peu près constante (autour de 40%) depuis 2008-2009, avec une pointe à 46% en 2010-2011. Mais compte tenu de l'augmentation du nombre d'immigrants et du déclin en proportion, depuis 2010, de ceux qui connaissent le français, on peut dire que les ressources disponibles en francisation, comme pour l'intégration dans son ensemble, ont tendance à s'amoinrir per capita et ce, malgré l'augmentation continue de la subvention fédérale. La diminution de l'effort du MICC en francisation est particulièrement visible à partir de 2011-2012, où malgré l'augmentation du nombre d'immigrants ne connaissant pas le français (en nombre et en proportion des immigrants), les ressources allouées à la francisation diminuent (en montant absolu et en proportion).

Le gouvernement est le principal responsable de l'échec de la francisation de l'immigration

- Le gouvernement ne se fixe aucune cible (en pourcentage et en chiffre absolu) à atteindre en fonction d'indicateurs de mesure comme la langue d'usage public utilisée par les différents groupes linguistiques, la langue d'usage à la maison, la langue maternelle et la connaissance du français.
- Le gouvernement ne fait pas de prévision démographique en fonction de la composition de l'immigration et des seuils annuels d'immigrants qu'il entend recevoir.
- Le gouvernement pratique le bilinguisme institutionnel ce qui envoie le message aux immigrants qu'il n'est pas nécessaire de connaître le français pour faire affaire avec l'État.
- Depuis 2010, il y a une baisse par personne des sommes investies en francisation.

Le processus de consultation manque grandement de transparence

- Les consultations sur le projet de loi se font sans que le gouvernement ait rendu publique la politique de l'immigration qui devrait contenir les principes, les stratégies d'action et les orientations en lien avec le projet de loi.
- 34 des 125 articles du projet de loi réfèrent des règlements qui seront décidés ultérieurement. Ce sont ces règlements qui viendront préciser les modalités d'applications de ces articles.
- Le patronat et les gens d'affaires demandent d'assouplir les critères linguistiques qui favoriseraient le français au profit de la prospérité du Québec et se sont montrés extrêmement content du projet de loi le jour de la présentation le 2 décembre ce qui est de nature à inquiéter le MQF quant aux mesures prises qui toucheront à l'avenir linguistique du Québec.

Recommandations générales

Recommandation 1 :

Avec l'objectif que la composition des flux d'immigration reflète le plus précisément possible le poids démographique et relatif du français par rapport à l'anglais, la grille sélection devrait être modifiée pour augmenter le nombre d'immigrants admis ayant le français comme langue maternelle par rapport à ceux qui ont l'anglais comme langue maternelle. Ainsi, parmi les immigrants admis qui ont le français ou l'anglais comme langue maternelle, la proportion devrait être de 89% et de 11% de langue maternelle française et anglaise respectivement. Il s'agit d'inverser la tendance où entre 2009 et 2013 ce ratio était de 82,5%-17,5%.

Recommandation 2 :

Avec l'objectif que la composition des flux d'immigration reflète le plus précisément possible le poids démographique et relatif du français par rapport à l'anglais;

Avec l'objectif de garder après 10 ans les talents et la richesse de ceux qui immigreront au Québec;

La grille sélection devrait être modifiée pour augmenter le nombre et la proportion d'immigrants admis ayant uniquement la connaissance du français par rapport à ceux ayant uniquement la connaissance de l'anglais. Ainsi, parmi les immigrants admis qui ne connaissent que le français ou l'anglais, la proportion devrait être de 89% et de 11% de langue maternelle française et anglaise. Il s'agit d'inverser la tendance où entre 2009 et 2013 ce ratio était de 62%-38%.

Recommandation 3 :

Il s'agit pas pénaliser ceux qui connaissent l'anglais. Cependant, les points dans la grille de sélection accordés à la connaissance de la langue anglaise ne devraient être alloués qu'aux candidats qui ont un niveau 9 dans l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français. Ainsi, les candidats correspondant à ce profil ont de fortes chances d'être de langue maternelle française ou d'être des francotrope qui maîtrisent l'anglais.

Recommandation 4 :

Le gouvernement du Québec doit renégocier l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains afin que l'octroi pour les demandes d'admission à la citoyenneté canadienne pour les résidents permanents du Québec le soit uniquement en fonction des aptitudes à parler le français et non, comme c'est le cas actuellement, en fonction des aptitudes à parler le français ou l'anglais.

Recommandation 5:

Jusqu'à ce que soit atteint un ratio comparatif à celui du poids démographique des francophones par rapport aux anglophones (89%-11%), que seuls les étudiants étrangers ayant étudié dans un

programme en français dans des institutions francophones puissent bénéficier du *Programme de l'expérience québécoise* qui facilite le processus d'immigration.

Recommandation 6 :

Comme le Québec recherche de jeunes immigrants qui parlent le français et ayant des diplômes reconnus sur le marché du travail québécois, le Québec doit faciliter la venue des jeunes cerveaux parmi les 230 millions de francophones (130 millions sont de langue maternelle française) sur la planète;

Comme les universités francophones au Québec sont nettement sous-financées par rapport aux universités anglophones si l'on considère le poids démographique des anglophones. (Les universités anglophones reçoivent 29% des 6 milliards\$ par année d'investissements alors que les anglophones ne représentent que 8,3% de la population. L'investissement dans les institutions anglophones représente donc plus du triple du poids démographique des anglophones au Québec);

Comme 45% des étudiants étrangers fréquentent les institutions universitaires anglophones et que ce ratio devrait être plutôt comparable à celui du poids démographique des francophones par rapport aux anglophones (89%-11%);

Des ententes bilatérales entre les universités francophones du Québec et celles des pays de la francophonie sur l'exemption des frais de scolarité supplémentaires doivent être multipliées et bonifiées.

Recommandation 7:

Le gouvernement doit modifier la loi sur l'immigration afin qu'il s'oblige à :

- 1- Établir le coût unitaire moyen pour franciser un immigrant en fonction d'un niveau de français à atteindre qui permette de pouvoir effectuer des communications écrites en entreprise, et ce, en fonction du niveau six de la production écrite de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français.
- 2- En fonction du volume prévu annuellement d'immigrants admis à franciser et du coût unitaire moyen de francisation, le gouvernement doit obligatoirement allouer au MIDI les budgets nécessaires sans quoi;

Le gouvernement s'oblige par la loi à réduire le nombre d'immigrants admis qui ne connaissent pas le français en fonction d'un éventuel rétrécissement du budget alloué à la francisation, qui ferait en sorte que toutes les ressources humaines, matérielles et financières ne pourraient pas être allouées en fonction du coût unitaire moyen de francisation.

Recommandations en lien avec le projet de loi

Recommandation 8:

Article 3

Afin d'élaborer une planification pluriannuelle de l'immigration, le ministre, en tenant compte notamment de la politique québécoise en matière d'immigration, de la demande d'immigration au Québec ainsi que de ses besoins et de sa capacité d'accueil et d'intégration, propose des orientations pluriannuelles au gouvernement pour leur approbation.

Prévoir dans un règlement :

« Parmi les critères dont tient compte le ministre au moment de l'élaboration de ses orientations relatives à la planification pluriannuelle de l'immigration, la capacité d'accueil et d'intégration du Québec est évaluée selon l'objectif de maintenir la proportion de la population du Québec ayant le français comme langue d'usage en public à la date d'entrée en vigueur de la présente loi. Cette donnée est fournie par l'Institut de la statistique du Québec. »

Recommandation 9:

Article 15

Un employeur qui souhaite embaucher un ressortissant étranger est tenu d'obtenir du ministre, dans les cas et aux conditions déterminés **par règlement** du gouvernement et à la suite de la présentation d'une demande, une évaluation positive des effets de l'offre d'emploi sur le marché du travail au Québec.

Les conditions applicables à l'employeur qui embauche un ressortissant étranger à la suite de l'obtention d'une évaluation positive de son offre d'emploi sont déterminées **par règlement** du gouvernement.

Ajouter à la fin du premier alinéa :

« [...] et quant au maintien de la proportion de la population du Québec ayant le français comme langue d'usage en public à la date d'entrée en vigueur de la présente loi. »

Recommandation 10:

Article 16

Afin d'élaborer de nouveaux programmes d'immigration temporaire, le ministre peut, **par règlement**, mettre en oeuvre un programme pilote d'immigration temporaire d'une durée maximale de cinq ans.

Le nombre maximal de ressortissants étrangers pouvant être sélectionnés dans le cadre d'un programme pilote d'immigration temporaire est de 400 par année.

Le ministre détermine, **par règlement**, les conditions et les droits exigibles applicables dans le cadre tel programme.

Prévoir dans un règlement :

« Pour être sélectionné dans le cadre d'un programme pilote d'immigration temporaire, un ressortissant étranger majeur doit avoir réussi le niveau 7 de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes. »

Recommandation 11:

Article 17

Un ressortissant étranger qui séjourne au Québec à titre temporaire peut présenter une demande de sélection dans le cadre d'un programme d'immigration destiné à permettre son établissement à titre permanent.

Les conditions et, le cas échéant, les critères de sélection applicables au ressortissant étranger dans le cadre d'un tel programme sont déterminés **par règlement** du gouvernement.

Prévoir dans un règlement :

« Pour être sélectionné dans le cadre d'un programme d'immigration destiné à permettre son établissement à titre permanent, un ressortissant étranger majeur doit avoir réussi le niveau 7 de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes. »

Recommandation 12:

Article 22

Une personne ou un groupe de personnes peut, par contrat, s'engager auprès du gouvernement, à titre de garant, à aider un ressortissant étranger ainsi que les membres de sa famille qui l'accompagnent à s'établir à titre permanent au Québec.

Le gouvernement détermine, **par règlement**, la personne ou le groupe de personnes qui peut présenter au ministre une demande d'engagement à titre de garant ainsi que les conditions qui sont applicables.

Prévoir dans un règlement :

« La personne ou le groupe de personnes qui présente au gouvernement une demande d'engagement à titre de garant doit avoir réussi le niveau 7 de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes. »

Recommandation 13:

Article 26

Le gouvernement peut déterminer, par règlement, que l'atteinte d'un pointage obtenu par l'application d'une grille de sélection constitue une condition de sélection visée à l'article 9. Cette grille peut comprendre des critères de sélection tels que la formation, l'expérience professionnelle et **les connaissances linguistiques**.

Remplacer :

« les connaissances linguistiques » par « la connaissance du français »

Recommandation 14:

Article 29

Un employeur qui souhaite embaucher un ressortissant étranger peut présenter au ministre, dans les cas et aux conditions déterminées **par règlement** du gouvernement, une demande de validation de son offre d'emploi.

Les conditions qui s'appliquent à un employeur lorsqu'il embauche un ressortissant étranger à la suite de la validation de son offre d'emploi sont déterminées **par règlement** du gouvernement.

Prévoir dans un règlement :

« L'employeur qui souhaite embaucher un ressortissant étranger doit obtenir du gouvernement un certificat de francisation.

L'employeur doit démontrer au ministre que le candidat à l'embauche a réussi le niveau 7 de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes. À défaut, l'employeur s'engage par écrit envers le ministre à dispenser toutes les mesures d'accueil, d'intégration et de francisation suffisantes et nécessaires afin de se conformer à ce critère dans les six mois de l'embauche.

À l'expiration de ce délai et malgré l'embauche, le ressortissant étranger n'ayant pas réussi le niveau indiqué ne peut conserver son certificat de sélection du Québec. »

Recommandation 15 :

Article 32

Afin d'élaborer de nouveaux programmes d'immigration économique, le ministre peut, **par règlement**, mettre en oeuvre un programme pilote d'immigration permanente d'une durée maximale de cinq ans.

Le nombre maximal de ressortissants étrangers pouvant être sélectionnés dans le cadre d'un programme pilote d'immigration permanente est de 550 par année.

Le ministre détermine, **par règlement**, les conditions, les critères de sélection et les droits exigibles applicables dans le cadre d'un tel programme.

Prévoir dans un règlement :

« Pour être sélectionné dans le cadre d'un programme d'immigration économique permanente, un ressortissant étranger majeur doit avoir réussi le niveau 7 de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes. »

Recommandation 16 :

Article 106 remplaçant le paragraphe 8 de l'article 4 de la loi en vigueur

« Les fonctions du ministre en matière d'immigration, de diversité ethnoculturelle et d'inclusion consistent plus particulièrement à :

[...]

8° susciter et coordonner l'engagement des ministères et organismes ainsi que des acteurs de la société afin d'édifier des collectivités inclusives et de favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la société québécoise. À ces fins, le ministre s'assure notamment que le gouvernement leur dispense ses services uniquement dans la langue officielle, conformément à la *Charte de la langue française*."

Table des matières

Historique du Mouvement Québec français	p.1
Faits saillants	p.2
Recommandations	p.5
Recommandations en lien avec le projet de loi	p.7
Tables des matières	p.11
Introduction	p.12
Chapitre 1 - Histoire d'une vision, d'un politique, d'une loi et des programmes en immigration qui vont à l'opposé du fait français.	
- La politique de l'immigration anglicise	
- Portrait de la francisation de l'immigration depuis 1991	p.14
Chapitre 2 - Le français, grande langue mondiale. Une occasion à saisir pour le patronat, les chambres de commerce et les entreprises	p.23
Chapitre 3 - Analyse du projet de loi et des règlements à écrire	p.30
Conclusion	p.35
Bibliographie	p.37
Annexe 1	
- Pour que le français soit aussi prioritaire que l'atteinte du déficit zéro. Se donner des objectifs clairs et mesurables	p.39

Introduction

Les études et les données sur l'anglicisation du Québec se multiplient de façon exponentielle depuis quelques années. Le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) publiait en 2013 *Redynamiser la politique linguistique* un avis qui donnait froid dans le dos sur les reculs du français au travail, notamment dans le secteur privé. En décembre 2014, le CSLF récidivait avec l'étude-choc de Michel Pagé sur l'usage public du français chez les francophones, les anglophones, les allophones francotropes et les allophones non-francotropes. On y apprenait que les allophones ne provenant pas de pays de la francophonie et de la francotropie peinent à faire usage du français dans l'espace public québécois y préférant l'anglais.

Cette semaine, l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) publiait *La Québec rate sa cible* une étude qui fait le portrait de la francisation de l'immigration depuis 1991, année où le Québec a conclu une entente avec le gouvernement du Canada sur l'accueil, la francisation et l'intégration des immigrants. Le fait saillant de l'étude est que le Québec rate la cible en matière de francisation de l'immigration. En effet, selon l'IREC :

Plus de 200 000 immigrants, soit 20% de l'ensemble de la population immigrée du Québec, ne parlent toujours pas le français en 2011. Parmi eux, plus de 111 000 sont arrivés à partir de 1991 dont près de 43 000 entre 2006 et 2011. De ces 202 830 immigrants, 159 575 parlent uniquement anglais et 43 255 ne parlent ni français ni anglais.

Notre politique d'immigration est défailante à un point tel qu'au lieu de pérenniser le français comme le voulaient les élus québécois qui ont négocié l'accord de 1991, elle contribue plutôt à l'anglicisation du Québec. Le désir du gouvernement de moderniser la politique d'immigration et sa loi vieilles respectivement de 25 et 48 ans aurait pu constituer une occasion en or à saisir pour redynamiser le français, mais il semble que le gouvernement veuille mettre plutôt l'accent sur une immigration où la sélection concordera en temps réel avec les besoins du marché du travail québécois. En point de presse le 2 décembre 2015, la ministre parlait d'augmenter la compétitivité du Québec avec des mesures novatrices dans cette course aux talents stratégiques que se mènent les États du monde. Avec cette politique et cette loi, l'immigration devient l'outil espéré par le patronat et les gens d'affaires. Ceci laisse présager que le français sera mis de côté puisque ces derniers demandent sans cesse en commission parlementaire depuis 1977 d'assouplir ou d'abroger les critères ou les articles de loi qui assurent au français une grande vigueur. Quand la ministre Weil et les gens d'affaires disent de concert qu'il faudra une immigration plus diversifiée, ils nous disent que les bassins combinés de la francophonie et de la francotropie (pays des langues romanes ou ayant une population qui connaît le français comme l'Algérie), composés de plus de 700 millions d'humains ne suffisent pas. Il faudra puiser ailleurs les immigrants dans des régions où l'on sait statistiquement que les individus qui arriveront auront beaucoup plus tendance à utiliser l'anglais et que le français dans l'espace public.

Le premier chapitre *Histoire d'une vision, d'une politique, d'une loi et des programmes en immigration qui vont à l'opposé du fait français* explique comment la politique d'immigration anglicise.

Le second chapitre *Le français, grande langue mondiale. Une occasion à saisir pour le patronat, les chambres de commerce et les entreprises* fait état de la puissance de la francophonie et de son développement démographique et de l'avantage comparatif pour le Québec de faire partie de ce grand ensemble. Le chapitre met aussi en lumière tout le bassin de la francotropie comme énorme source où le Québec peut aller recruter les talents et les cerveaux tant espérés par le gouvernement et les gens d'affaires pour la prospérité future du Québec.

Enfin, le troisième chapitre *Analyse du projet de loi et des règlements à écrire* propose diverses recommandations réglementaires en lien avec neuf articles du projet de loi.

Chapitre 1

Histoire d'une vision, d'une politique, d'une loi et des programmes en immigration qui vont à l'opposé du fait français.

La politique de l'immigration anglicise

Dans un mémoire présenté le 5 février 2015 devant la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation publique pour l'élaboration d'une nouvelle politique d'immigration, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM) exposait le manque de contrainte que compte s'imposer le gouvernement pour inverser l'anglicisation en cours au Québec, notamment en immigration. La SSJBM demandait aussi à ce que des prévisions démographiques soient déposées en fonction de divers scénarios d'immigration, ce qui permettrait d'éclairer les élus et ceux qui participeront aux consultations sur les seuils d'immigration à prévoir.¹

Voici un extrait de l'introduction du mémoire de la SSJBM :

Que ce soit par la création d'un ministère de l'immigration en 1968, par des ententes entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec (1979 et 1991), ou par l'adoption d'un énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration (1990), une constante revient partout dans l'ensemble des documents du gouvernement québécois relatifs à l'immigration, **soit l'importance de pérenniser le français.**

À la lumière de la lecture du document de référence, du cahier de consultation et du document synthèse rendus disponibles par le MIDI pour participer à cette consultation publique, il semble que la politique d'immigration du gouvernement ne se donnera aucun objectif quantitatif et qualitatif pour arrêter l'anglicisation en cours. Une baisse drastique de la proportion de francophones d'ici 2056 est annoncée pourtant par tous les démographes et rien dans les documents du gouvernement n'en fait mention. **Bref, c'est comme si le gouvernement oblitérait complètement, dans sa vision d'une politique de l'immigration, le phénomène d'anglicisation et qu'il ne mesurait pas l'impact sur la démographie de différents scénarios d'immigration.** Quel est l'impact pour le français d'avoir 30 000, 50 000 ou 100 000 immigrants par année? Quel serait le scénario optimal pour le français au Québec? Une immigration à 80 000 unilingues francophones, à 40 000 francophones et à 40 000 francotropes? Quel est le pire scénario? 65 000 immigrants avec seulement 17% de gens dont la langue maternelle est le français comme maintenant? **Les documents**

¹ SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL (2015), *Pour que le français soit aussi prioritaire que l'atteinte du déficit zéro, se donner des objectifs clairs et mesurables*, p.10.

de consultation du gouvernement sont extrêmement étoffés, mais il manque l'essentiel, soit des prévisions démographiques en fonction de divers scénarios d'immigration. Par contre, comme la SSJBM peut le voir à l'occasion de certaines assemblées rassemblant ses plus vigoureux militants, les documents du MIDI y vont d'une profession de foi très énergique envers l'amour et l'importance du français. Maintenant qu'il ne fait aucun doute, tant en parole qu'à l'écrit, sur le très grand désir du gouvernement de pérenniser le français, **il faudra que des objectifs clairs et mesurables accompagnés d'indicateurs de progression du français soient inclus tant dans la politique que dans la loi du gouvernement sur l'immigration.** Il y a maintenant 25 ans que le gouvernement Bourassa a mis en place une politique d'immigration qui devait favoriser le français. **Force est de constater que la seule chose que la politique d'immigration ait faite a été de réduire le poids démographique du français et de faire reculer le français au travail tant dans le secteur public que privé.** Il est temps de redonner au français toute sa place au Québec et cette nouvelle politique en est l'occasion.

Comme l'administration publique et l'ensemble des services de santé pratiquent le bilinguisme institutionnel contrairement au principe du français langue commune, il n'y a aucun incitatif réel qui peut motiver l'apprentissage du français et son utilisation comme langue d'usage public pour tout nouvel arrivant. De plus, il n'y a aucune obligation pour un nouvel arrivant d'apprendre non seulement le français, mais d'atteindre un niveau qui soit tel que l'intégration au marché du travail en français se fasse sans obstacle. Il est donc impératif que la politique d'immigration en soit une qui, par ses objectifs quantitatifs et qualitatifs, redonne au français la place qu'il a perdue depuis le milieu des années 1990. Pour mesurer l'efficacité de mesures prises par le gouvernement pour contrer l'anglicisation en cours, il faudra que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion annonce que dorénavant il utilisera en priorité les indicateurs de mesure de l'usage à la maison et en public du français. Il devra aussi se fixer des objectifs ambitieux pour l'atteinte d'un pourcentage annuel de nouveaux arrivants de langue maternelle française.

Le mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal chiffrait l'anglicisation et expliquait comment la politique d'immigration pratiquée depuis 25 ans anglicise le Québec au lieu de pérenniser le français, contrairement à son objectif premier. Comme ce document phare de la SSJBM mettait la table pour remettre le français au cœur des projets de politique et de loi de la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Mme Kathleen Weil, nous l'avons mis en Annexe 1 de ce mémoire. Ainsi, les lecteurs du mémoire du Mouvement Québec français pourront avoir et consulter toute l'information concernant l'anglicisation en cours et sur la façon dont y contribue la politique d'immigration du gouvernement du Québec.

Portrait de la francisation de l'immigration depuis 1991

Le 27 janvier 2016, l'*Institut de recherche en économie contemporaine* (l'IREC) publiait une étude qui fait le portrait de la francisation des immigrants au Québec. **L'étude *Le Québec rate sa cible* La francisation de l'immigration, le Québec rate la cible** conclue que le gouvernement du Québec ne prend pas les moyens nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités eu égard (l'expression « eu égard » demeure invariable) au maintien du français comme langue de convergence de tous les citoyens.

Voici les faits saillants de l'étude:²

L'immigration ne pérennise pas le français :

- Plus de 200 000 immigrants, soit 20% de l'ensemble de la population immigrée du Québec, ne parlent toujours pas le français en 2011. Parmi eux, plus de 111 000 sont arrivés à partir de 1991, dont près de 43 000 entre 2006 et 2011. De ces 202 830 immigrants, 159 575 parlent uniquement anglais et 43 255 ne parlent ni français ni anglais.
- Les personnes nées à l'étranger représentaient en 2006, 14,2% de la population de langue maternelle anglaise du Québec et 30,6% de la population dont l'anglais est la Première langue officielle parlée (PLOP).
- Les immigrants non francotopes (43,5%) utilisent le plus souvent l'anglais dans leurs interactions publiques. alors qu'ils sont 40,1% à utiliser le plus souvent le français et 16,4% à utiliser à la fois le français et l'anglais.
- On note d'importantes différences dans les pratiques linguistiques en milieu de travail. 69,6 % des immigrants francotopes parlent le plus souvent le français au travail, alors qu'à peine 33,5% des immigrants non francotopes font de même et que 48,3% utilisent l'anglais le plus souvent.
- Les immigrants qui ne sont pas de langue maternelle latine ou issus de la francophonie internationale sont demeurés insensibles aux mesures de francisation depuis 30 ans. Parmi ceux qui ont opéré un transfert linguistique, seulement 15% l'ont fait au profit du français, un niveau semblable à celui des années 1970.
- Les ministères et les institutions publiques interagissent en anglais avec près de 75% des immigrants non francophones installés dans la région de Montréal.

² FERRETTI Jean (2016), *Le Québec rate sa cible, Les efforts du Québec en matière de francisation et d'intégration des immigrants : un portrait*, Institut de recherche en économie contemporaine, Titre et hyperlien de l'étude, pages i à iii5 à 7.

La composition actuelle des flux migratoires ne permet pas de freiner le déclin du français

- Environ 40% des immigrants ne connaissent pas le français à leur arrivée au Québec. Cette proportion semble de surcroît avoir été sous-évaluée jusqu'en 2011, en raison du manque d'évaluations standardisées des compétences linguistiques lors de la sélection en entrevue.
- Le moyen le plus efficace de freiner le déclin du groupe francophone est d'agir sur la composition des flux migratoires, en sélectionnant davantage d'immigrants de langue latine ou issus de la francophonie internationale.

Le bilinguisme institutionnel nuit à la francisation

- Le bilinguisme des institutions publiques, pratiqué notamment par certains ministères et organismes comme Revenu Québec et la SAAQ, n'est pas cohérent avec l'objectif de faire du français la langue commune.
- Les ministères et les institutions publiques interagissent en anglais avec près de 75% des immigrants non francophones installés dans la région de Montréal.

Le réseau de la francisation

- Augmentation globale de l'offre et de la fréquentation des formations en francisation depuis 1991. Le réseau de la francisation repose de plus en plus sur les partenaires du ministère de l'Immigration, notamment le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Emploi et certains organismes communautaires spécialisés en immigration.
- Développement d'une concurrence inefficace entre les acteurs en francisation.
- Réduction du nombre de groupes à temps complet du ministère de l'Immigration, qui passe de 1 314 en 2003-2004 à 952 groupes en 2014-2015. Il semble que l'on oriente de plus en plus les immigrants vers les cours à temps partiel, par la conversion des cours spécialisés à temps complet de niveau avancé en français écrit et oral en cours à temps partiel, et que l'on favorise la formation en ligne plutôt que la formation en classe.

La fréquentation

- Globalement, depuis 1991, on observe une hausse de la fréquentation des services de francisation. Depuis 2009-2010, le nombre d'individus inscrits aux formations de francisation (temps complet, temps partiel et en ligne) tourne autour de 27 000.

- Depuis le début des années 1990, au moins 40% des immigrants ne connaissant pas le français à leur arrivée ne s'inscrivent pas aux cours de français. Pour les années 2006 à 2010, ce chiffre monte à plus de 50%. Absence de données pour les années suivantes.
- Taux de fréquentation fortement liés à l'origine des immigrants : en 2010, 29,6% des immigrants latino-américains déclarant ne pas connaître le français à leur arrivée ne se sont pas inscrits aux cours. Cette proportion atteint 63,9% des immigrants d'Asie du Sud-Est, 54,8% de ceux provenant d'Asie orientale et 51,6% de ceux provenant d'Asie méridionale.
- Augmentation puis stagnation des effectifs des cours de français à temps complet jusqu'en 2008. Déclin marqué de la fréquentation des cours à temps complet ces dernières années, qui passe de 13 230 inscrits en 2010-2011 à 10 759 en 2014-2015.
- Hausse de la fréquentation des cours à temps partiel, qui passe de 7 017 en 1998-1999 à 15 150 inscrits en 2014-2015.

Bilan des apprentissages

- Plusieurs études soulignent que le nombre d'heures de cours est insuffisant : certains immigrants ayant complété tous les cours à temps complet offerts par le ministère de l'Immigration n'ont pas atteint un niveau qui leur permette de fonctionner en français.
- Environ la moitié des immigrants ayant terminé le parcours de francisation considèrent ne pas maîtriser le français à l'écrit.
- Satisfaction des immigrants inscrits à l'égard des cours qu'ils ont reçus, au niveau des apprentissages et de la confiance en soi. Une forte majorité d'entre eux émettent toutefois le désir de poursuivre les cours de français.

Principaux défis du réseau de francisation

- Stimuler la formation à temps plein. Elle offre de meilleurs résultats en terme d'apprentissages et des taux d'abandon nettement plus bas que pour la formation à temps partiel.
- Rejoindre les communautés dont les taux de fréquentation sont faibles.
- Développer la francisation en milieu de travail. Elle ne concerne que quelques centaines de travailleurs annuellement, dans une vingtaine d'entreprises. Le ministère de l'Emploi n'est pas assez impliqué dans la francisation.

- Assurer un meilleur suivi de la part du ministère de l'Immigration. La décentralisation des services de francisation n'a pas été accompagnée par une surveillance et une évaluation en continu des programmes. Absence de document de compilation des données.

Un soutien financier croissant jusqu'à 2011

- Relâchement des efforts consentis par le ministère de l'Emploi en matière de francisation depuis 2008.
- Nous nous interrogeons sur certaines activités financées par le ministère de la Santé et des Services Sociaux grâce aux transferts fédéraux et qui semblent s'adresser à des populations non visées par l'Accord Canada-Québec.
- Depuis 2011-2012, alors que le nombre d'immigrants ne connaissant pas le français est en augmentation, le financement des programmes de francisation diminue dans l'ensemble des ministères concernés par la francisation (MIDI, MELS et MESS). Parallèlement, sur la période 2010-2012 à 2014-2015, on observe que le ministère de l'Immigration a retourné environ 70M\$ de crédits autorisés au fond consolidé.

L'origine des immigrants, facteur clé de l'usage du français ³

- Les hispanophones connaissent le français à plus de 88% et les arabophones à près de 90%. En revanche plus de 40% des ressortissants chinois et du Sud-Asiatique ne connaissent pas le français, ce qui représente plus de 70 000 personnes. Les Philippins sont quant à eux plus de 58% à ne pas connaître le français. Le manque de connaissance du français chez certains groupes d'immigrants se traduit dans leurs pratiques linguistiques en public.
- Dans une étude de 2010, le Conseil supérieur de la langue française notait des différences importantes dans les pratiques linguistiques des immigrants, selon qu'ils soient francotropes ou non. L'étude mesurait la propension des immigrants francotropes et anglotropes à utiliser le français en public dans diverses situations (au centre commercial, dans les petits commerces, dans les services sociaux et de santé, lors des interactions avec le réseau scolaire). Il ressort de cette étude que les immigrants francotropes utilisent le français dans des proportions très élevées. 76,9% d'entre eux utilisent le plus souvent le français en public. C'est aussi le cas pour les communications avec le gouvernement (88%), avec l'administration scolaire (94,3%) et dans l'ensemble des interactions avec le système de santé (entre 80% et 92,9% selon les différents services).
- Les résultats pour les immigrants non francotropes sont beaucoup moins encourageants. Ils sont une minorité à utiliser le plus souvent le français dans leurs interactions publiques

³ Idem, page 12-13.

(40,1%), contre 43,5% qui utilisent le plus souvent l'anglais et 16,4% qui utilisent à la fois le français et l'anglais. Ils sont une minorité à utiliser le plus souvent le français dans leurs interactions avec le gouvernement : 44,5% utilisent le français dans les communications verbales, contre 50,1% qui utilisent l'anglais ; dans les communications écrites, 36,7% utilisent le français contre 63,3% qui utilisent l'anglais. Dans les différents services de santé, les non francotropes utilisent l'anglais dans des proportions allant de 41,4% pour le CLSC à 51,1% à l'hôpital et 61,5% en clinique privée. Ils sont aussi très nombreux à communiquer en anglais avec l'administration scolaire.

Bref, la composition de l'immigration a un impact sur la langue parlée dans la sphère publique. Béland note d'ailleurs que les craintes concernant le déclin du français viennent de son usage public, de son utilité et de son prestige, la langue parlée dans la sphère publique pouvant finalement être adoptée dans la sphère privée.

- Malgré les efforts du gouvernement du Québec pour sélectionner des immigrants francophiles, la sélection actuelle contribue à faire décliner le groupe francophone. Certains auteurs ont évalué grâce à des modèles démographiques l'impact d'une variation des seuils et de la composition de l'immigration sur l'équilibre démographique. Si la composition et le nombre d'immigrants restent identiques à ce qui a prévalu ces dernières années (50 000), les francophones ne représenteraient plus que 75% de la population du Québec à l'horizon 2056, contre 82% en 2006. Notons que ce résultat est très proche de celui de Termotte (73,7%) dans son scénario de référence. Selon Marois, dans le cas où les seuils seraient portés à 65 000 tout en maintenant la composition de l'immigration actuelle, le poids démographique des francophones chuterait davantage et atteindrait 73% en 2056. Par contre, dans l'hypothèse où le Québec rétablirait les seuils qui prévalaient au début des années 2000 (35 000 immigrants), toujours en conservant la composition des dernières années, le déclin des francophones serait deux fois plus lent et le poids démographique des francophones atteindrait 77% en 2056.

En somme, la politique migratoire menée depuis 1991 ne permet pas d'atteindre l'objectif du MICC de pérenniser le français. Les efforts de sélection ont permis de hausser la part d'immigrants connaissant le français, mais ils ne sont pas suffisants pour endiguer le déclin de celui-ci. Si le gouvernement souhaite atteindre son objectif, il devrait revoir la composition de l'immigration et soutenir l'immigration francotrope.

La langue des études ⁴

- La langue des dernières études réalisées est un autre facteur clé de l'usage du français au travail. En effet, les trois quarts des immigrants ayant fait leurs études en français travaillent principalement ou uniquement en français, contre 22% de ceux ayant étudié en anglais et 53% des immigrants ayant étudié dans une langue autre que le français et l'anglais.

La connaissance du français et de l'anglais

- Ce constat paraît évident : plus un individu maîtrise une langue, plus il sera porté à l'utiliser en milieu de travail. Ainsi, chez les immigrants qui ont une connaissance faible ou nulle en français, 10% travaillent principalement ou uniquement en français contre 69% de ceux ayant une connaissance excellente du français. Par ailleurs, plus le niveau en anglais d'un immigrant augmente, plus la fréquence de l'usage de cette langue au travail augmente.

Allocation pour l'apprentissage du français ⁵

- Le montant de l'allocation de participation varie selon la catégorie d'immigration, de 30\$ par semaine pour les inscrits issus du regroupement familial, des gens d'affaires et des personnes retraitées, à 115\$ par semaine pour les inscrits issus des travailleurs qualifiés, des parents aidés et de la catégorie des réfugiés et des personnes en situation semblable. Seul les personnes prises en charge par le MESS n'ont pas droit à l'allocation de participation.

Changement de priorité dans la politique d'intégration : de la francisation à l'insertion en emploi ⁶

- En 2004, le gouvernement du Québec change de philosophie en matière d'intégration des immigrants. Le gouvernement libéral nouvellement élu fixe comme nouvelle priorité l'insertion en emploi. La ministre Michelle Courchesne déclare : « Pendant neuf ans, il ne s'est rien fait d'autre que la francisation. Là, il faut faire un pas de plus et s'occuper de l'insertion en emploi ».

L'impact du libre choix de la francisation ⁷

- Malgré le nombre élevé d'inscriptions, le MICC note qu'une part importante des immigrants ne parlant pas français à leur arrivée, entre 30 et 40% d'entre eux, ne s'inscrivent pas aux cours qui leur sont offerts. Depuis quelques années, malgré la hausse du nombre des immigrants, les inscriptions à temps complet se maintiennent à peu près au même niveau. Elles sont passées de 10 330 en 2003-2004 à 9 582 en 2007-2008.

⁴ Idem, page 17.

⁵ Idem, page 29.

⁶ Idem, page 35.

⁷ Idem, page 36.

Baisse des dépenses per capita en francisation⁸

- Au MICC-MIDI même, la part des dépenses de francisation dans l'ensemble des dépenses réelles reste à peu près constante, soit autour de 40% depuis 2008-2009, avec une pointe à 46% en 2010-2011. Mais, compte tenu de l'augmentation du nombre d'immigrants et du déclin en proportion, depuis 2010, de ceux qui connaissent le français, on peut dire que les ressources disponibles en francisation, comme pour l'intégration dans son ensemble, ont tendance à s'amoinrir per capita et ce, malgré l'augmentation continue de la subvention fédérale. La diminution de l'effort du MICC en francisation est particulièrement visible à partir de 2011-2012, où, malgré l'augmentation du nombre d'immigrant ne connaissant pas le français (en nombre et en proportion des immigrants), les ressources allouées à la francisation diminuent (en montant absolu et en proportion).

Alors que le nombre d'immigrants augmente au Québec et qu'un nombre croissant ne connaît pas le français, les montants alloués à la francisation ont tendance à décroître en chiffres absolus; on a investi 2 551 900\$ de moins en francisation au MESS en 2014-2015 qu'en 2008-2009. Par ailleurs, la francisation occupe une part décroissante des sommes transférées du MICC-MIDI au MESS : on est passé de 11,11% du budget transféré du MICC en 2008-2009 à 7,77% en 2014-2015. Ce désengagement du MESS en matière de francisation est incohérent avec les objectifs d'intégration. Le MESS doit assumer pleinement la responsabilité d'allier la francisation et l'intégration en emploi des nouveaux arrivants.⁹

À la lumière des données de l'étude de l'IREC, il est clair que, depuis 25 ans, la politique, la loi et les programmes en matière d'immigration manquent leur cible si la pérennité du français est dans la mire du gouvernement.

⁸ Idem, page 38-39.

⁹ Idem, page 51.

Chapitre 2

Le français, grande langue mondiale. Une occasion à saisir pour le patronat, les chambres de commerce et les entreprises

Selon l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), le français dans le monde c'est :

- [274 millions de francophones dans le monde](#)
On estime à 274 millions le nombre de locuteurs de français dont 212 millions en font un usage quotidien sur les 5 continents.
- D'ici 35 ans, le français pourrait être dans les trois langues les plus parlées au monde :

PERSPECTIVES



- 2010 : 220 millions sur une population de 7 milliards, soit 3% (une personne sur 32)
- 2050 : 700 millions sur une population de 9,1 milliards, soit 8% (une personne sur 13)
- Estimé à 180 millions en 2000 et 220 millions en 2010, le nombre de francophones approchera les 700 millions en 2050
- 85% de ces francophones seront en Afrique en 2050
- Compte tenu des dynamiques démographiques (vieillesse au Nord), l'Afrique comptera plus de 90% des jeunes francophones de 15-29 ans en 2050.
- L'avenir démographique de la francophonie reposera de plus en plus sur l'Afrique, et sera donc lié à des contextes nationaux davantage multilingues.

L'évolution dans le temps et l'espace des populations francophones dépend essentiellement de deux facteurs :

- Les diverses tendances démographiques à l'intérieur de ce qui est appelé « l'espace francophone mondial »
- L'évolution des comportements linguistiques et les changements dans la pratique du français par les populations susceptibles de l'utiliser. À cet égard, la scolarisation joue un rôle fondamental dans la transmission d'une langue et la préservation de son unité.

- [L'OIF : 80 États et gouvernements](#)
L'OIF regroupe 80 États et gouvernements (dont 23 membres observateurs) répartis sur les cinq continents.
- [125 millions d'apprenants du/en français](#)
76 millions ont le français pour langue d'enseignement et 49 millions étudient le français langue étrangère (FLE).
- [49 millions de personnes apprennent le français comme une langue étrangère \(FLE\)](#)
- [76 millions d'élèves et étudiants ont le français pour langue d'enseignement](#)
Plus de 76 millions d'élèves et étudiants ont le français pour langue d'enseignement, dont 54 millions en Afrique subsaharienne et dans l'océan Indien.
- [5e langue la plus parlée dans le monde](#)
Le français est la 5e langue la plus parlée sur la planète et la seule, avec l'anglais, à l'être sur les cinq continents.
- [3e langue des affaires dans le monde](#)
Le français est la 2e langue des affaires en Europe et la 3e dans le monde
- [4e langue d'internet](#)
- [77 millions de « francophones du quotidien » en Europe](#)
77 millions de « francophones du quotidien » en Europe et 52 millions d'Européens capables d'avoir une conversation en français
- [2e langue des Organisations internationales](#)
- [52% des apprenants de FLE en Afrique du Nord et au Moyen Orient](#)
- [L'OIF : plus du tiers des Etats membres de l'Onu](#)
Les 80 États et gouvernements de l'Organisation internationale de la Francophonie représentent plus du tiers des membres des Nations unies.
- [206 villes de 49 pays rassemblées dans l'Association des maires francophones](#)
- [55 millions de téléspectateurs : l'audience hebdomadaire de TV5MONDE](#)
TV5MONDE diffuse 24 heures quotidiennes de productions en français, avec 12 langues de sous-titrage sur l'ensemble des signaux. Son audience hebdomadaire est de 55 millions de téléspectateurs uniques en audience cumulée.
- [TV5MONDE est diffusée dans près de 200 pays](#)
Première chaîne généraliste mondiale en langue française, TV5MONDE est l'un des 3 plus grands réseaux mondiaux de télévision. Elle est diffusée auprès de 220 millions de foyers

dans près de 200 pays et territoires. Au sein de ce réseau, TV5 Québec-Canada offre une programmation...

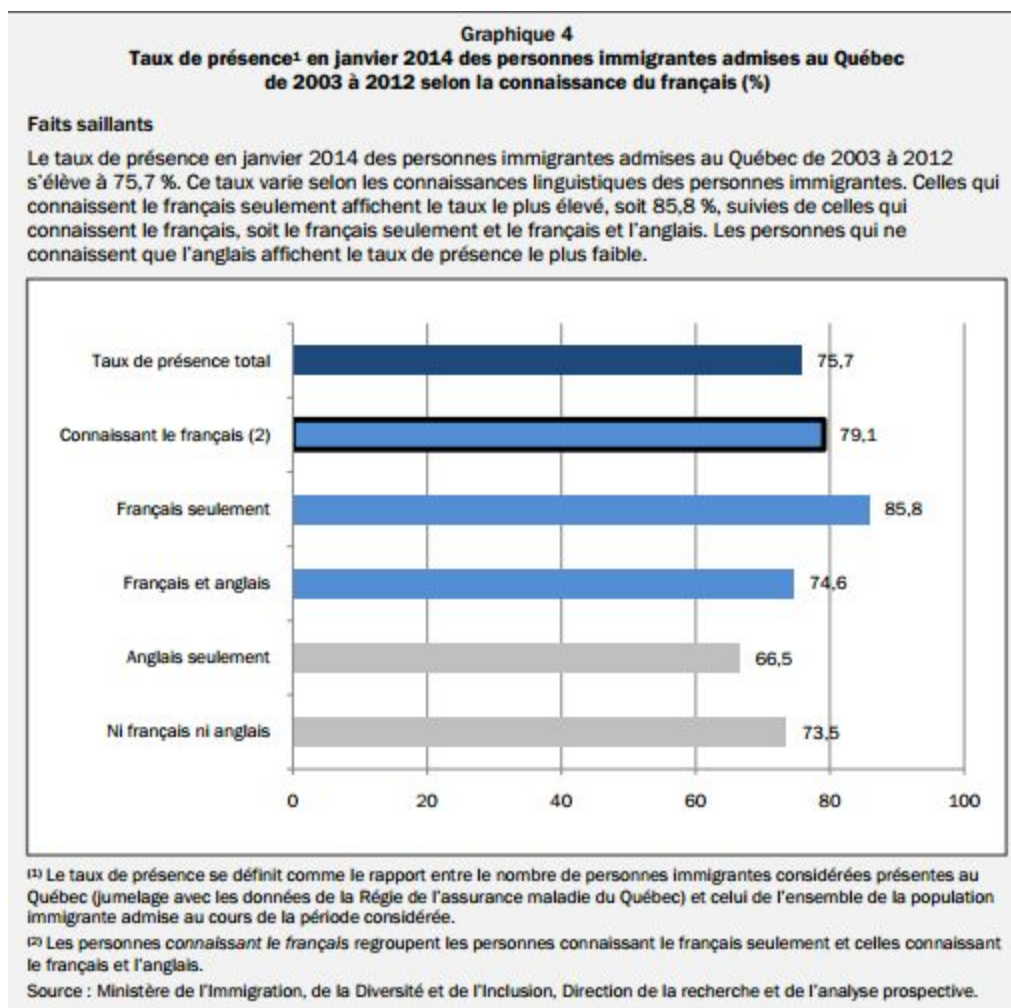
- [800 établissements francophones d'enseignement supérieur et de recherche](#)
L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) regroupe près de 800 institutions d'enseignement supérieur et de recherche dans 98 pays et compte 65 représentations dans 40 pays.
- [78 parlements ou organisations interparlementaires francophones](#)
L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) rassemble 78 parlements ou organisations interparlementaires.
- [60% des francophones ont moins de 30 ans](#)
- [Espace francophone : 20% des échanges commerciaux](#)
- [Le français, 2e langue étrangère au sein de l'Union européenne](#)
Dans l'Union européenne, le français est la 2e langue étrangère la plus pratiquée (19%), après l'anglais (41%) et devant l'allemand (10%) ou l'espagnol (7%).
- [Le français, 2e langue maternelle dans l'Union européenne](#)
Dans l'Union européenne, le français est la 2e langue maternelle la plus parlée (16%), après l'allemand (23%) et devant l'anglais (15,9%).
- [55% des francophones résident en Afrique](#)
- [900 000 professeurs de français dans le monde](#)
- [Le français, langue officielle dans 32 Etats membres](#)
Dans 32 États et gouvernements membres de l'OIF, le français est langue officielle, seul ou avec d'autres langues.
- [20 mars 1970 : naissance de la Francophonie intergouvernementale](#)
La Francophonie intergouvernementale est née le 20 mars 1970 à Niamey (Niger), avec la création de l'Agence de coopération culturelle et technique, devenue depuis l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

À la lumière de ces chiffres, le bassin sur la planète de francophones, francophiles et de personnes ayant une bonne connaissance du français constitue, pour les entreprises québécoises qui veulent aller chercher des talents particuliers, afin de combler les pénuries de main-d'œuvre, une énorme source d'approvisionnement appelée à prendre une expansion sans égale.

De plus, les documents de consultations du MIDI pour les audiences sur la politique de l'immigration l'ont prouvé, la rétention des cerveaux passe par la connaissance du français. Ainsi, si

l'un des objectifs de la politique et de la loi sur l'immigration est de contribuer à la prospérité du Québec, il faut que, dans les règlements de la loi, une emphase sans précédent soit mise sur la connaissance du français avant l'arrivée sur le territoire québécois ou, à tout le moins, sur une obligation d'atteindre le niveau 7 de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français, à l'intérieur de la première année de l'arrivée en sol québécois.

Le taux de rétention, après dix ans au Québec, est nettement plus élevé chez les immigrants admis qui ne connaissent que le français parmi les deux langues officielles au Canada. Le caractère linguistique unique du Québec en Amérique du Nord fait en sorte que les immigrants admis qui ne connaissent que le français ont un fort taux de rétention (86%), alors que ceux qui ne connaissent que l'anglais (67%) ont beaucoup plus tendance à quitter le Québec. Ceux qui connaissent le français et l'anglais (75%) se situent entre les deux extrémités du spectre.



Il est clair que la connaissance unique du français est un facteur de rétention pour les immigrants que le Québec sélectionne, alors que la connaissance de l'anglais associée à la non-connaissance du français fait en sorte que le Québec perd plus du tiers des immigrants

ayant ce profil. Pour les entreprises du Québec, le fait français est un avantage pour la rétention de la main d'œuvre, car les immigrants qui veulent vivre « l'American dream » dans un territoire francophone sont moins portés à se mouvoir dans l'espace géographique nord-américain, en fonction de la meilleure offre de travail. C'est le fait français qui les a motivés à venir vivre ici et c'est ce même fait français qui les incite à rester au Québec.

Ouverture espérée des gens d'affaires au potentiel de la francophonie

En commission parlementaire, en janvier 2015, lors des consultations publiques sur la politique d'immigration, le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval, a mis en garde le gouvernement contre des exigences linguistiques trop élevées, qui priveraient le Québec de la richesse de la diversité.

« Cela va un peu trop loin, a-t-il dit en entrevue après sa comparution. Le français ne devrait pas être le seul critère ».

Devant les parlementaires, M. Dorval a reconnu que le français est un sujet « extrêmement délicat » et que « les choses doivent se faire en français au Québec ». Toutefois, miser sur une « maîtrise trop poussée » du français, au détriment de la qualification professionnelle, limiterait le bassin de recrutement des entreprises et appauvrirait la diversité de la société.

« Si on se limite à la maîtrise du français, on limite nos bassins d'immigration à seulement certains pays, et à ce moment-là, on rate la richesse de la diversité pour une société », a-t-il expliqué au cours du point de presse.¹⁰

Quand on s'intéresse à toute la richesse et la diversité de la francophonie exposée précédemment, il est difficile de tenir des propos sans fondement comme ceux exprimés par M. Dorval.

C'est loin d'être la première fois que les représentants patronaux se présentent en commission parlementaire en ayant une attitude de fermeture et en exprimant une grande ignorance quant au poids numérique et à la richesse de la diversité de la francophonie. Une étude de l'Institut de recherche sur le Québec (ISQ) fait la recension des interventions à l'Assemblée nationale du patronat, des chambres de commerce et des représentants de l'entreprise privée. Ces groupes ont toujours demandé plus « de souplesse », car les mesures qui favorisent le français iraient à l'encontre de la prospérité du Québec.¹¹ Qui pourrait affirmer sans rire que le Québec n'est pas en meilleure

¹⁰ La Presse, *Le Conseil du patronat trouve que le français prend trop de place dans la politique d'immigration*, 29 janvier 2015. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2015/01/29/002-conseil-patronat-francais-immigration-anglais-main-doeuvre.shtml>

¹¹ QUÉRIN Joëlle (2014), *Les adversaires de la loi 101, positions et argumentaires de 1977 à 2013*, Institut de recherche sur le Québec, 17 pages.

position dans tous les indicateurs par rapport à lui-même et par rapport à son rang vis-à-vis des autres nations du monde développé qu'avant l'arrivée de la Charte de la langue française?

Le patronat doit cesser d'être passéiste et poussiéreux dans ses propos. L'attitude de fermeture des gens d'affaires à la francophonie mondiale nuira grandement à la prospérité future du Québec et nous mettra dans une position de retard par rapport à des marchés qui se développeront grandement d'ici 20 ans, puisque tous savent qu'il y aura une explosion démographique du monde francophone, notamment en Afrique. L'avantage comparatif que nous avons de posséder une langue commune n'est pas négligeable en affaires. D'ailleurs, le réputé Jacques Attali remettait en août 2014 un rapport au président français, François Hollande, qui expliquait comment la France perdait des milliards de dollars en opportunités d'affaires.¹²

Plus que jamais nous devons favoriser une immigration en provenance de l'Afrique francophone, puisqu'à moyen terme, ce sont autant d'individus qui ont un potentiel à ouvrir de nouveaux marchés au Québec.

La francotropie, un énorme bassin qui pérennise le français et assure une diversité à notre immigration

Toutes les études démontrent que les immigrants francotropes contribuent, comme les francophones d'ailleurs, à la vitalité du français. Le non francotropes ont plutôt tendance à faire usage de l'anglais dans l'espace public, car ils n'ont aucune obligation à se franciser et comme l'État pratique le bilinguisme institutionnel avec ces derniers, rien ne les pousse à apprendre et à utiliser le français dans l'espace public. Tant qu'il n'y aura pas d'obligation d'apprentissage du français et que l'État communiquera avec les immigrants non francotropes en anglais, il faudra que notre immigration soit très majoritairement francophone et francotrope. Sans quoi, la politique et la loi de l'immigration québécoise pourront être considérées comme étant les outils qui favorisent l'anglicisation du Québec.

La francotropie est loin d'être un prix de consolation. Quel État qui a une politique d'immigration peut se vanter d'avoir un bassin si riche dans lequel puiser? Il y a 430 millions de locuteurs de langue romanes¹³ (latine) dans le monde (espagnol, portugais, catalan, occitan, français, italien et roumain), 40 millions en Algérie, 35 millions au Maroc et 11 millions en Tunisie, pour un total de plus de 500 millions de locuteurs répartis dans plus d'une trentaine de pays.

Si le gouvernement du Québec tient à pérenniser le français, il doit puiser très, très majoritairement dans les bassins de la francophonie et de la francotropie. S'il fait le choix d'aller plus intensément vers d'autres bassins, il devra faire deux choses, soit d'obliger la francisation de tout immigrant à

¹² ATTALI Jacques (2014), La francophonie et la francophilie, moteur de croissance durable.

<http://www.elysee.fr/assets/Uploads/Rapport-Jacques-Attali-la-francophonie-conomique.pdf>

¹³ http://www.axl.cefan.ulaval.ca/monde/langues_romanes.htm

l'intérieur de 12 mois et réserver l'usage de l'anglais par l'État uniquement à la véritable minorité historique. Ainsi, les ressortissants étrangers sauront que le français est indispensable à leur vie, comme ce l'est pour ceux qui décident d'immigrer en France.

Chapitre 3

Analyse du projet de loi et des règlements à écrire

Les documents du MIDI pour la préparation à la consultation de février 2015 sur la politique d'immigration ne faisaient aucunement mention de l'anglicisation en cours au Québec et n'expliquaient pas comment la politique d'immigration et la loi qui en découlerait contribueraient à pérenniser le français au Québec. Le 25 novembre 2015, la Gazette officielle du Québec publiait le décret 981-2015 annonçant que le projet de politique en matière d'immigration avait été approuvé, mais le document n'a jamais été rendu public jusqu'à ce jour. Une semaine plus tard (2 décembre), Kathleen Weil, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion déposait le projet de Loi 77, *Loi sur l'immigration au Québec*. Comme nous n'avons pas encore eu accès au contenu final de la politique, il nous est difficile de juger le projet de loi puisque nous ne savons pas quelles sont les grandes orientations, les stratégies d'action et les directives qui viendront, ou pas, contribuer à la pérennité du français. De plus, dans 34 des 125 articles du projet de loi, on indique que la ministre ou le gouvernement décideront à postériori par règlements les conditions d'applications des articles du projet de loi.

Le Mouvement Québec français considère que le processus de consultations publiques auquel les groupes de la société civile sont conviés en est un qui nous oblige à donner un chèque en blanc au gouvernement malgré nos grandes réserves par rapport au projet de loi. Le fait de ne pas pouvoir avoir accès à la politique du gouvernement au moment de nous prononcer sur le projet de loi et que les modalités de 34 articles soient décidées ultérieurement par règlements démontre un grand, grand manque de transparence du gouvernement.

Nous sommes inquiets aussi parce que le Conseil du patronat du Québec (CPQ) et la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain (CCMM) sont venus encenser le projet de loi tout juste après qu'il ait été rendu public.^{14 15} Comme ces derniers font pression constamment depuis 1977 pour que le français ne soit aucunement une entrave à la liberté commerciale et comme nous ne savons pas la teneur de la politique ainsi que le libellé de plus d'une trentaine d'articles du projet de loi, rien ne nous sécurise quant au contenu final du projet de loi qui assurerait au français un dynamisme perdu depuis plusieurs années face à l'anglais.

¹⁴ CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC, Dépôt du projet de loi 77 : une avancée sur le plan de la reconnaissance de la contribution de l'immigration à la prospérité du Québec, 2 décembre 2015.

<https://www.cpq.qc.ca/salle-de-presse/communiqués-de-presse/depot-du-projet-de-loi-77-une-avancee>

¹⁵ CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, *Le projet de loi No.77 : un pas dans la bonne direction pour améliorer l'intégration des immigrants au marché du travail*, 3 décembre 2015.

http://www.ccmm.qc.ca/fr/proj_loi_77_1115/

Compte tenu de la situation inconfortable que nous venons de décrire et de nos réserves, nous avons fait nos devoirs et nous soumettons aux parlementaires qui travailleront à l'analyse du projet de loi article par article les suggestions suivantes sur neuf articles précis.

Recommandation 1:

Article 3

Afin d'élaborer une planification pluriannuelle de l'immigration, le ministre, en tenant compte notamment de la politique québécoise en matière d'immigration, de la demande d'immigration au Québec ainsi que de ses besoins et de sa capacité d'accueil et d'intégration, propose des orientations pluriannuelles au gouvernement pour leur approbation.

Prévoir dans un règlement :

« Parmi les critères dont tient compte le ministre au moment de l'élaboration de ses orientations relatives à la planification pluriannuelle de l'immigration, la capacité d'accueil et d'intégration du Québec est évaluée selon l'objectif de maintenir la proportion de la population du Québec ayant le français comme langue d'usage en public à la date d'entrée en vigueur de la présente loi. Cette donnée est fournie par l'Institut de la statistique du Québec. »

Recommandation 2:

Article 15

Un employeur qui souhaite embaucher un ressortissant étranger est tenu d'obtenir du ministre, dans les cas et aux conditions déterminés **par règlement** du gouvernement et à la suite de la présentation d'une demande, une évaluation positive des effets de l'offre d'emploi sur le marché du travail au Québec.

Les conditions applicables à l'employeur qui embauche un ressortissant étranger à la suite de l'obtention d'une évaluation positive de son offre d'emploi sont déterminées **par règlement** du gouvernement.

Ajouter à la fin du premier alinéa :

« [...] et quant au maintien de la proportion de la population du Québec ayant le français comme langue d'usage en public à la date d'entrée en vigueur de la présente loi. »

Recommandation 3:

Article 16

Afin d'élaborer de nouveaux programmes d'immigration temporaire, le ministre peut, **par règlement**, mettre en oeuvre un programme pilote d'immigration temporaire d'une durée maximale de cinq ans.

Le nombre maximal de ressortissants étrangers pouvant être sélectionnés dans le cadre d'un programme pilote d'immigration temporaire est de 400 par année.

Le ministre détermine, **par règlement**, les conditions et les droits exigibles applicables dans le cadre d'un tel programme.

Prévoir dans un règlement :

« Pour être sélectionné dans le cadre d'un programme pilote d'immigration temporaire, un ressortissant étranger majeur doit avoir réussi le niveau 7 de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes. »

Recommandation 4:

Article 17

Un ressortissant étranger qui séjourne au Québec à titre temporaire peut présenter une demande de sélection dans le cadre d'un programme d'immigration destiné à permettre son établissement à titre permanent.

Les conditions et, le cas échéant, les critères de sélection applicables au ressortissant étranger dans le cadre d'un tel programme sont déterminés **par règlement** du gouvernement.

Prévoir dans un règlement :

« Pour être sélectionné dans le cadre d'un programme d'immigration destiné à permettre son établissement à titre permanent, un ressortissant étranger majeur doit avoir réussi le niveau 7 de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes. »

Recommandation 5:

Article 22

Une personne ou un groupe de personnes peut, par contrat, s'engager auprès du gouvernement, à titre de garant, à aider un ressortissant étranger ainsi que les membres de sa famille qui l'accompagnent à s'établir à titre permanent au Québec.

Le gouvernement détermine, **par règlement**, la personne ou le groupe de personnes qui peut présenter au ministre une demande d'engagement à titre de garant ainsi que les conditions qui sont applicables.

Prévoir dans un règlement :

« La personne ou le groupe de personnes qui présente au gouvernement une demande d'engagement à titre de garant doit avoir réussi le niveau 7 de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes »

Recommandation 6:

Article 26

Le gouvernement peut déterminer, par règlement, que l'atteinte d'un pointage obtenu par l'application d'une grille de sélection constitue une condition de sélection visée à l'article 9. Cette grille peut comprendre des critères de sélection tels que la formation, l'expérience professionnelle et **les connaissances linguistiques**.

Remplacer :

« les connaissances linguistiques » par « la connaissance du français »

Recommandation 7:

Article 29

Un employeur qui souhaite embaucher un ressortissant étranger peut présenter au ministre, dans les cas et aux conditions déterminées **par règlement** du gouvernement, une demande de validation de son offre d'emploi.

Les conditions qui s'appliquent à un employeur lorsqu'il embauche un ressortissant étranger à la suite de la validation de son offre d'emploi sont déterminées **par règlement** du gouvernement.

Prévoir dans un règlement :

« L'employeur qui souhaite embaucher un ressortissant étranger doit obtenir du gouvernement un certificat de francisation. »

L'employeur doit démontrer au ministre que le candidat à l'embauche a réussi le niveau 7 de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes. À défaut, l'employeur s'engage par écrit envers le ministre à dispenser toutes les mesures d'accueil, d'intégration et de francisation suffisantes et nécessaires afin de se conformer à ce critère dans les six mois de l'embauche.

À l'expiration de ce délai et malgré l'embauche, le ressortissant étranger n'ayant pas réussi le niveau indiqué ne peut conserver son certificat de sélection du Québec. »

Recommandation 8 :

Article 32

Afin d'élaborer de nouveaux programmes d'immigration économique, le ministre peut, **par règlement**, mettre en oeuvre un programme pilote d'immigration permanente d'une durée maximale de cinq ans.

Le nombre maximal de ressortissants étrangers pouvant être sélectionnés dans le cadre d'un programme pilote d'immigration permanente est de 550 par année.

Le ministre détermine, **par règlement**, les conditions, les critères de sélection et les droits exigibles applicables dans le cadre d'un tel programme.

Prévoir dans un règlement :

« Pour être sélectionné dans le cadre d'un programme d'immigration économique permanente, un ressortissant étranger majeur doit avoir réussi le niveau 7 de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes. »

Recommandation 9 :

Article 106 remplaçant le paragraphe 8 de l'article 4 de la loi en vigueur

« Les fonctions du ministre en matière d'immigration, de diversité ethnoculturelle et d'inclusion consistent plus particulièrement à :

[...]

8° susciter et coordonner l'engagement des ministères et organismes ainsi que des acteurs de la société afin d'édifier des collectivités inclusives et de favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la société québécoise. À ces fins, le ministre s'assure notamment que le gouvernement leur dispense ses services uniquement dans la langue officielle, conformément à la *Charte de la langue française*. »

Conclusion

Le français recule au travail et perd du poids à chaque recensement. L'anglicisation est liée directement à une politique d'immigration qui anglicise le Québec et au bilinguisme institutionnel pratiqué par le gouvernement qui envoie le message aux nouveaux arrivants qu'ils peuvent fonctionner toute leur vie en anglais avec l'État.

L'étude de l'IREC *Le Québec rate sa cible* publiée le 27 janvier 2016 démontre que les allophones non francotopes font très peu usage du français dans l'espace public. Normal, puisque plus de 200 000 immigrants, soit 20% de l'ensemble de la population immigrée du Québec, ne parlent toujours pas le français en 2011. Parmi eux, plus de 111 000 sont arrivés à partir de 1991 dont près de 43 000 entre 2006 et 2011. De ces 202 830 immigrants, 159 575 parlent uniquement anglais et 43 255 ne parlent ni français ni anglais.

La nouvelle politique de l'immigration et le projet de loi 77 *Loi sur l'immigration du Québec* pourraient contribuer à ce que la francisation de l'immigration ne soit plus l'échec que nous constatons. Le Mouvement Québec français est plutôt inquiet puisque le processus de consultation sur le projet de loi se fait sans que nous ayons eu accès à la nouvelle politique d'immigration qui est pourtant adoptée depuis novembre 2015. Nous sommes inquiets aussi parce que le projet de loi du gouvernement contient 34 articles où les modalités d'application seront déterminées par règlements du gouvernement ultérieurement ce qui constitue un véritable chèque en blanc que le gouvernement se donne.

Si le gouvernement nous avait donné l'impression que sa loi et sa politique allaient redonner de la vigueur au français, nous serions peut-être aussi emballés que les gens d'affaires et le patronat l'ont été à son dépôt. Cependant, les documents de consultations pour la politique d'immigration, le projet de loi et les déclarations publiques de la ministre Kathleen Weil nous laissent voir que le gouvernement priorisera deux choses et surtout pas le français. La première sera de faire en sorte que l'immigration soit centrée sur le besoin en temps réel du marché du travail québécois. La seconde sera d'aider les entreprises à aller sur le marché mondial pour participer à la course aux talents et aux cerveaux. L'accent sera mis sur la prospérité et la compétitivité des entreprises québécoises. Avec cette politique et cette loi, l'immigration devient l'outil espéré par le patronat et les gens d'affaires. Ceci laisse présager que le français sera mis de côté puisque ces derniers demandent sans cesse en commission parlementaire depuis 1977 d'assouplir ou d'abroger les critères ou les articles de loi qui assurent au français une grande vigueur dans une Amérique anglo-saxonne et dans un monde où l'anglais écrase les autres langues en science, en technologie, en culture et en affaires. Quand la ministre Weil et les gens d'affaires disent de concert qu'il faudra une immigration plus diversifiée, ils nous disent que les bassins combinés de la francophonie et de la francotropie

(pays des langues romanes ou ayant une population qui connaît le français comme l'Algérie), composés de plus de 700 millions d'humains ne suffisent pas. Il faudra puiser ailleurs les immigrants dans des régions où l'on sait statistiquement que les individus qui arriveront auront beaucoup plus tendance à utiliser l'anglais et que le français dans l'espace public. Deux mesures pourraient influencer le comportement linguistique des non-francotopes et des non-francophones en faveur du français. Il faudrait rendre obligatoire, à l'intérieur de 12 mois après l'arrivée, l'obtention de la note de passage du niveau 7 de l'échelle québécoise de connaissance du français. Il faudrait surtout que le gouvernement arrête complètement le bilinguisme institutionnel qu'il pratique systématiquement avec les nouveaux arrivants. Madame la ministre, il est toujours temps d'agir. De nos rêves naît le possible!

Bibliographie

ATTALI Jacques (2014), La francophonie et la francophilie, moteur de croissance durable.

<http://www.elysee.fr/assets/Uploads/Rapport-Jacques-Attali-la-francophonie-conomique.pdf>

CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, *Le projet de loi No.77 : un pas dans la bonne direction pour améliorer l'intégration des immigrants au marché du travail*, 3 décembre 2015.

http://www.ccmq.ca/fr/proj_loi_77_1115/

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC, *Dépôt du projet de loi 77 : une avancée sur le plan de la reconnaissance de la contribution de l'immigration à la prospérité du Québec*, 2 décembre 2015.

<https://www.cpq.qc.ca/salle-de-presse/communiqués-de-presse/depot-du-projet-de-loi-77-une-avancee>

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE (2013), *Redynamiser la politique linguistique du Québec*.

http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/avis206/a206_FaitsSaillants.pdf

FERRETTI Jean (2016), *Le Québec rate sa cible, Les efforts du Québec en matière de francisation et d'intégration des immigrants : un portrait*, Institut de recherche en économie contemporaine.

<http://www.irec.net/upload/File/rrc20160127immigration.pdf>

La Presse, *Le Conseil du patronat trouve que le français prend trop de place dans la politique d'immigration*, 29 janvier 2015.

<http://ici.radiocanada.ca/nouvelles/politique/2015/01/29/002-conseil-patronat-francais-immigration-anglais-main-doeuvre.shtml>

PAGÉ Michel (2014), *L'usage du français et de l'anglais par les Québécois dans les interactions publiques, portrait de 2010*, Conseil supérieur de la langue française.

<http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf328/f328.pdf>

QUÉRIN Joëlle (2014), *Les adversaires de la loi 101, positions et argumentaires de 1977 à 2013*, Institut de recherche sur le Québec.

http://irq.quebec/wp-content/uploads/2015/03/Septembre2014_JoelleQuerin.pdf

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL (2015), *Pour que le français soit aussi prioritaire que l'atteinte du déficit zéro, se donner des objectifs clairs et mesurables*.

<http://ssjb.com/files/uploads/2015/02/Me%CC%81moire-SSJBM-pour-la-consultation-publique-sur-la-politique-dimmigration.pdf>

WEIL Kathleen, Point de presse tenu le 2 décembre 2015 à l'Assemblée nationale.

<http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/activites-presse/AudioVideo-62429.html?support=video>

http://www.axl.cefau.ulaval.ca/monde/langues_romanes.htm

Annexe 1

Pour que le français soit aussi prioritaire que
l'atteinte du déficit zéro

Se donner des objectifs clairs et mesurables



Mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal présenté devant la Commission des relations avec le citoyen dans le cadre de la consultation publique sur les documents intitulés *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*.

Le jeudi 5 février 2015

Faits saillants

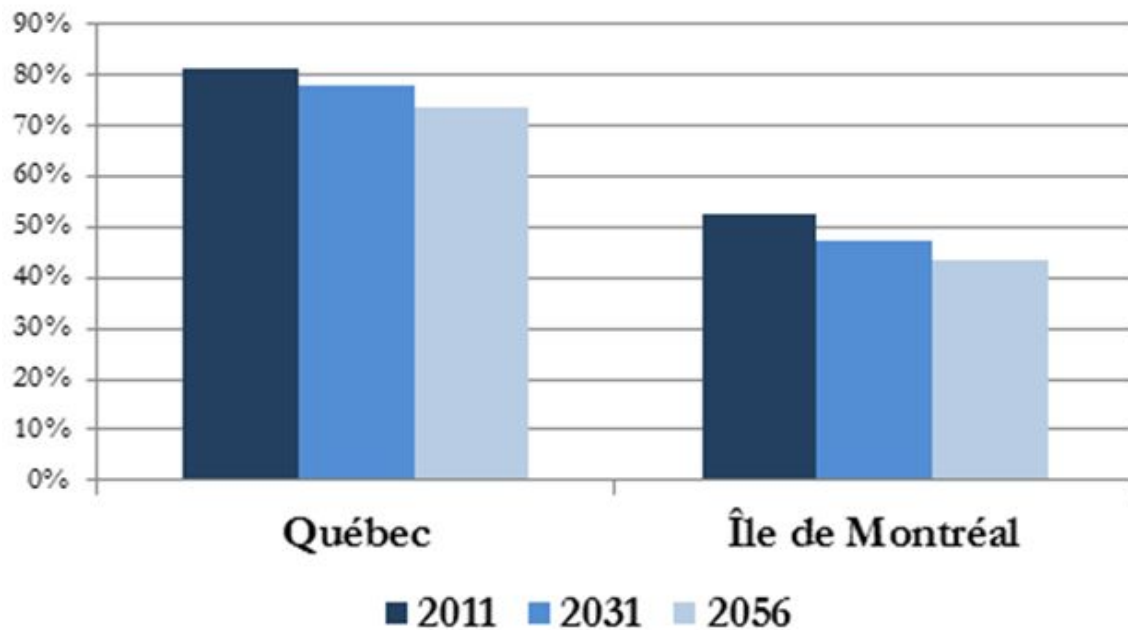
Anglicisation et minorisation du poids démographique des francophones

Depuis 1996, le poids démographique du français recule tant au niveau de la langue maternelle que de la langue d'usage alors que celui de l'anglais demeure stable.

Tableau 1. Langue maternelle et langue d'usage: Québec, région métropolitaine et île de Montréal (1996 à 2011). Pourcentage de la population totale												
Langue maternelle	Québec				région métropolitaine				île de Montréal			
	1996	2001	2006	2011	1996	2001	2006	2011	1996	2001	2006	2011
Français	81,5	81,4	79,6	78,9	68,1	68,3	65,7	64,5	53,4	53,2	49,8	48,7
Anglais	8,8	8,3	8,2	8,3	13,6	12,7	12,5	12,5	18,9	17,7	17,6	17,8
Autre	9,7	10,3	12,3	12,8	18,2	19	21,8	23	27,7	29,1	32,6	33,5
Langue d'usage	Québec				région métropolitaine				île de Montréal			
	1996	2001	2006	2011	1996	2001	2006	2011	1996	2001	2006	2011
Français	82,8	83,1	81,8	81,2	70	70,9	69,1	68,4	55,6	56,4	54,2	53
Anglais	10,8	10,5	10,6	10,7	18	17,3	17,4	17,3	25,6	25	25,2	25,3
Autre	6,4	6,5	7,6	8,1	12	11,9	13,4	14,3	18,8	18,6	20,6	21,7

Pour ce qui est de l'avenir, selon tous les scénarios établis par l'Office québécois de la langue française, si rien n'est fait pour infléchir la tendance, la proportion de ceux qui utilisent le français le plus souvent à la maison baissera au Québec et à Montréal d'ici 2031 et 2056 à 73% et à 43% respectivement.

Proportion de francophones (langue d'usage) 2011-2056



L'avis du Conseil supérieur de la langue française (CSLF) de 2013, *Redynamiser la politique linguistique au Québec*, montre que l'usage du français au travail recule partout. En décembre 2014, le CSLF publiait une étude qui démontrait que l'usage public du français dans 14 aires d'interactions était principalement le fait des francophones et des immigrants admis qui venaient de pays de la francophonie ou de pays de langue latine (immigrants francotropes). Les anglophones et les immigrants admis non-francotropes utilisent plutôt l'anglais dans leurs interactions en public et au travail. Notons à titre comparatif qu'au Canada anglais, peu importe la provenance de l'immigration, c'est l'anglais qui est utilisé au travail et en public.

Les gouvernements favorisent l'anglicisation du Québec avec nos impôts

Il y a 135 250 emplois de langue anglaise qui proviennent des secteurs soutenus par l'État et les administrations publiques, ce qui représente un revenu global de 6,2 milliards de dollars pour les travailleurs. Ces emplois constituent environ 13,9 % des emplois publics au Québec, alors que les anglophones comptent pour environ 8,7 % de la population en âge de travailler, une différence de 5,2 points.

Le nombre d'emplois publics en excédant du poids démographique des anglophones s'élève à environ 50 000, ce qui équivaut à des revenus annuels excédant 2,2 milliards de dollars pour les travailleurs.

En comparaison des milliards de dollars investis dans le secteur public de langue anglaise, les quelques millions investis dans les campagnes de francisation des entreprises québécoises apparaissent somme toute négligeables. Compte tenu du fait que le secteur public est largement à l'abri des effets de la mondialisation,

il serait difficile de prétendre que les gouvernements prêchent par l'exemple en ce qui a trait à la francisation des milieux de travail.

Comment peut-on agir pour stopper l'anglicisation?

Actuellement, le gouvernement du Québec pratique le bilinguisme institutionnel comme le gouvernement fédéral. Ainsi, un immigrant admis peut interagir avec le gouvernement en anglais, ce qui démontre que sur le territoire il n'est pas nécessaire d'apprendre le français. Le gouvernement encourage la vision qu'au Québec il y a une claire liberté de choix de la langue d'usage. Plusieurs s'opposent à l'unilinguisme étatique du gouvernement québécois comme le pratiquent plusieurs gouvernements provinciaux.

Plusieurs élus et gens d'affaires se sont opposés au projet de loi 14 du gouvernement Marois qui tentait de bonifier la Charte de la langue française. De façon simplifiée, il ne fallait pas faire reposer la vitalité du français sur une législation qui alourdirait la gestion des entreprises déjà accablée par d'autres lois et règlements de l'État.

Si le gouvernement et les entreprises ne pèsent pas de tout leur poids pour redynamiser le français au Québec, il ne reste qu'à agir sur les volumes et la composition de l'immigration.

Maître d'œuvre de son immigration pour s'assurer de la pérennité du français

Que ce soit par la création d'un ministère de l'immigration en 1968, par des ententes entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec (1979 et 1991), ou par l'adoption d'un énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration (1990), une constante revient partout dans l'ensemble des documents du gouvernement québécois relatifs à l'immigration, soit l'importance de pérenniser le français. **Les documents de consultation du gouvernement sont extrêmement étoffés, mais il manque l'essentiel, soit des prévisions démographiques en fonction de divers scénarios d'immigration.**

Pour mesurer l'efficacité de mesures prises par le gouvernement pour contrer l'anglicisation en cours, **il faudra que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion annonce que dorénavant il utilisera en priorité les indicateurs de mesure de l'usage à la maison et en public du français de même que celui de la langue de travail. Il devra aussi se fixer des objectifs ambitieux pour l'atteinte d'un pourcentage annuel de nouveaux arrivants de langue maternelle française.**

Objectifs de la politique d'immigration

Afin que dans un horizon de 10 ans l'anglicisation soit stoppée, il faut que le gouvernement se fixe l'objectif qu'il y ait d'ici 2025 81,4% et 83,1% de la population qui soit de langue maternelle et de langue d'usage française comme c'était le cas en 2001, époque de la grande paix linguistique.

La composition de l'immigration et l'effet anglicisant

En proportion, 17,5% de l'immigration ayant une des langues officielles au Canada comme langue maternelle avait l'anglais contre 82,5% pour le français. Le groupe francophone est pénalisé au profit du groupe anglophone de 6.5%.

Aussi, parmi les immigrants admis qui ne connaissent qu'une des deux langues officielles, 62% connaissaient le français et 38% l'anglais. La politique d'immigration du Québec favorise grandement l'usage de l'anglais au Québec, puisqu'en fonction du ratio 89%-11% des groupes de langue maternelle française et anglaise, en amont du processus d'immigration, l'anglais est favorisé de 27% au profit du français.

Ainsi, tant au niveau de la langue maternelle que de la connaissance unique d'une des deux langues officielles, l'anglais est nettement avantagé par la politique d'immigration du gouvernement du Québec, ce qui va totalement à l'encontre du désir de pérenniser le français par l'immigration.

Recommandation 1 :

Avec l'objectif que la composition des flux d'immigration reflète le plus précisément possible le poids démographique et relatif du français par rapport à l'anglais, la grille de sélection devrait être modifiée pour augmenter le nombre d'immigrants admis ayant le français comme langue maternelle par rapport à ceux qui ont l'anglais comme langue maternelle. Ainsi, parmi les immigrants admis qui ont le français ou l'anglais comme langue maternelle, la proportion devrait être de 89% et de 11% de langue maternelle française et anglaise respectivement. Il s'agit d'inverser la tendance où entre 2009 et 2013 ce ratio était de 82,5%-17,5%.

Recommandation 2 :

Avec l'objectif que la composition des flux d'immigration reflète le plus précisément possible le poids démographique et relatif du français par rapport à l'anglais;

Avec l'objectif de garder après 10 ans les talents et la richesse de ceux qui immigreront au Québec;

La grille de sélection devrait être modifiée pour augmenter le nombre et la proportion d'immigrants admis ayant uniquement la connaissance du français par rapport à ceux ayant uniquement la connaissance de l'anglais. Ainsi, parmi les immigrants admis qui ne connaissent que le français ou l'anglais, la proportion devrait être de 89% et de 11% de langue maternelle française et anglaise. Il s'agit d'inverser la tendance où entre 2009 et 2013 ce ratio était de 62%-38%.

Recommandation 3 :

Il ne s'agit pas de pénaliser ceux qui connaissent l'anglais. Cependant, les points dans la grille de sélection accordés à la connaissance de la langue anglaise ne devraient être alloués qu'aux candidats qui ont un niveau 9 dans l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français. Ainsi, les candidats correspondant à ce profil ont de fortes chances d'être de langue maternelle française ou d'être des francotropeurs qui maîtrisent l'anglais.

Recommandation 4 :

Le gouvernement du Québec doit renégocier l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains afin que l'octroi pour les demandes d'admission à la citoyenneté canadienne pour les résidents permanents du Québec le soit uniquement en fonction des aptitudes à parler le français et non, comme c'est le cas actuellement, en fonction des aptitudes à parler le français ou l'anglais.

Recommandation 5 :

Jusqu'à ce que soit atteint un ratio comparatif à celui du poids démographique des francophones par rapport aux anglophones (89%-11%), que seuls les étudiants étrangers ayant étudié dans un programme en français dans des institutions francophones puissent bénéficier du *Programme de l'expérience québécoise* qui facilite le processus d'immigration.

Recommandation 6 :

Comme le Québec recherche de jeunes immigrants qui parlent le français et ayant des diplômes reconnus sur le marché du travail québécois, le Québec doit faciliter la venue des jeunes cerveaux parmi les 230 millions de francophones (130 millions sont de langue maternelle française) sur la planète;

Comme les universités francophones au Québec sont nettement sous-financées par rapport aux universités anglophones si l'on considère le poids démographique des anglophones. (Les universités anglophones reçoivent 29% des 6 milliards\$ par année d'investissements alors que les anglophones ne représentent que 8,3% de la population. L'investissement dans les institutions anglophones représente donc plus du triple du poids démographique des anglophones au Québec);

Comme 45% des étudiants étrangers fréquentent les institutions universitaires anglophones et que ce ratio devrait être plutôt comparable à celui du poids démographique des francophones par rapport aux anglophones (89%-11%);

Des ententes bilatérales entre les universités francophones du Québec et celles des pays de la francophonie sur l'exemption des frais de scolarité supplémentaires doivent être multipliées et bonifiées.

Recommandation 7:

Le gouvernement doit modifier la loi sur l'immigration afin qu'il s'oblige à :

1- Établir le coût unitaire moyen pour franciser un immigrant en fonction d'un niveau de français à atteindre qui permette de pouvoir effectuer des communications écrites en entreprise, et ce, en fonction du niveau sept de la production écrite de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français.

2- En fonction du volume prévu annuellement d'immigrants admis à franciser et du coût unitaire moyen de francisation, le gouvernement doit obligatoirement allouer au MIDI les budgets nécessaires sans quoi;

Le gouvernement s'oblige par la loi à réduire le nombre d'immigrants admis qui ne connaissent pas le français en fonction d'un éventuel rétrécissement du budget alloué à la francisation, qui ferait en sorte que toutes les ressources humaines, matérielles et financières ne pourraient pas être allouées en fonction du coût unitaire moyen de francisation.

Table des matières

La Société Saint-Jean-Baptiste...	p.9
Introduction :	
Histoire d'une politique qui va à l'opposé de ses ambitions	p.10
Chapitre 1	
L'anglicisation chiffrée	
1.1 La connaissance du français	p.12
1.2 La langue ce n'est que mathématique	p.13
1.3 L'augmentation des transferts linguistiques vers le français une fausse bonne nouvelle	p.14
1.4 Vers l'anglicisation ou l'allophonisation?	p.15
1.5 Le français, peu utilisé en public par les non-francophones	p.16
1.6 Le français recule au travail	p.19
1.7 Les institutions publiques anglicisent le travail	p.20
1.8 Conclusion	p.21
Chapitre 2	
La politique d'immigration fragilise le français	
2.1 Les prévisions démographiques	p.22
2.2 Le poids relatif des groupes de langues officielles et l'influence anglicisante de la composition de l'immigration	p.25
-Recommandation 1	
-Recommandation 2	
-Recommandation 3	
2.3 L'anglicisation du monde du travail est fonction de la politique d'immigration et de l'absence par le Québec du pouvoir d'octroi de la citoyenneté	p.28
-Recommandation 4	
2.4 En proportion, les étudiants étrangers anglicisent	p.31
-Recommandation 5	
2.5 Les volumes d'immigration doivent être fonction des budgets accordés à la francisation	p.34
-Recommandation 6	
Conclusion	p.35
Bibliographie	p.36

La Société Saint-Jean-Baptiste...

Fondée en 1834 par le journaliste Ludger Duvernay dans le cadre du mouvement patriote, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal¹ (SSJBM) constitue la plus ancienne institution militante et toujours active pour la promotion et la défense de ce peuple issu de la Nouvelle-France, qu'on appelait alors canadien, puis canadien-français, et qui forme aujourd'hui le coeur de la nation québécoise, avec tous ceux et celles qui en ont fait leur patrie au fil du temps.

Depuis ses tout débuts, la SSJBM n'a pas cessé de s'impliquer activement dans la vie démocratique du Québec. Elle a joué un rôle important dans son histoire culturelle, sociale et économique, tout comme dans la définition de notre identité nationale.

Au cours des dernières décennies, la Société a joué un rôle central dans toutes les manifestations pour la défense et la promotion du français langue commune des Québécois; elle a donné naissance au Mouvement Québec français et plus récemment à la coalition des Partenaires pour un Québec français.

En plus d'être à l'origine de la Fête nationale du Québec, rappelons que la SSJBM contribua de près à de nombreuses réalisations et institutions dans notre histoire : les Hautes études commerciales, la Chambre de commerce de Montréal, la première caisse d'épargne, la Société nationale de fiducie, les premières mutuelles d'assurances, les prêts et bourses (Prêt d'honneur), l'École des Beaux-Arts, la première école technique, le Monument national, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste (premier mouvement féministe à voir le jour au Québec), la Croix du Mont-Royal, l'adoption du fleurdelisé comme drapeau du Québec, l'adoption du français comme langue officielle du Québec

Introduction :

Histoire d'une politique qui va à l'opposé de ses ambitions

Maître d'œuvre de son immigration pour s'assurer de la pérennité du français

Que ce soit par la création d'un ministère de l'immigration en 1968, par des ententes entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec (1979 et 1991), ou par l'adoption d'un énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration (1990), une constante revient partout dans l'ensemble des documents du gouvernement québécois relatifs à l'immigration, soit l'importance de pérenniser le français.

À la lumière de la lecture du document de référence, du cahier de consultation et du document synthèse rendus disponibles par le MIDI pour participer à cette consultation publique, il semble que la politique d'immigration du gouvernement ne se donnera aucun objectif quantitatif et qualitatif pour arrêter l'anglicisation en cours. Une baisse drastique de la proportion de francophones d'ici 2056 est annoncée pourtant par tous les démographes et rien dans les documents du gouvernement n'en fait mention. Bref, c'est comme si le gouvernement oblitérait complètement dans sa vision d'une politique de l'immigration le phénomène d'anglicisation et qu'il ne mesurait pas l'impact sur la démographie de différents scénarios d'immigration. Quel est l'impact pour le français d'avoir 30 000, 50 000 ou 100 000 immigrants par année? Quel serait le scénario optimal pour le français au Québec? Une immigration à 80 000 unilingues francophones, à 40 000 francophones et à 40 000 francotropes? Quel est le pire scénario? 65 000 immigrants avec seulement 17% de gens dont la langue maternelle est le français comme maintenant? **Les documents de consultation du gouvernement sont extrêmement étoffés, mais il manque l'essentiel, soit des prévisions démographiques en fonction de divers scénarios d'immigration.** Par contre, comme la SSJBM peut le voir à l'occasion de certaines assemblées rassemblant ses plus vigoureux militants, les documents du MIDI y vont d'une profession de foi très énergique envers l'amour et l'importance du français. Maintenant qu'il ne fait aucun doute, tant en parole qu'à l'écrit, sur le très grand désir du gouvernement de pérenniser le français, **il faudra que des objectifs clairs et mesurables accompagnés d'indicateurs de progression du français soient inclus tant dans la politique que dans la loi du gouvernement sur l'immigration.** Il y a maintenant 25 ans que le gouvernement Bourassa a mis en place une politique d'immigration qui devait favoriser le français. **Force est de constater que la seule chose que la politique d'immigration ait faite a été de réduire le poids démographique du français et de faire reculer le français au travail tant dans le secteur public que privé.** Il est temps de redonner au français toute sa place au Québec et cette nouvelle politique en est l'occasion.

Comme l'administration publique et l'ensemble des services de santé pratiquent le bilinguisme institutionnel contrairement au principe du français langue commune, il n'y a aucun incitatif réel qui peut motiver l'apprentissage du français et son utilisation comme langue d'usage public pour tout nouvel arrivant. De plus, il n'y a aucune obligation pour un nouvel arrivant d'apprendre non seulement le français, mais d'atteindre un niveau qui soit tel que l'intégration au marché du travail en français se fasse sans obstacle. Il est donc impératif que la politique d'immigration en soit une qui, par ses objectifs quantitatifs et qualitatifs, redonne au français la place qu'il a perdue depuis le milieu des années 1990. **Pour mesurer l'efficacité de mesures prises par le gouvernement pour contrer l'anglicisation en cours, il faudra que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion annonce que dorénavant il utilisera en priorité les indicateurs de mesure de l'usage à la maison et en public du français. Il devra aussi se fixer des objectifs ambitieux pour l'atteinte d'un pourcentage annuel de nouveaux arrivants de langue maternelle française.**

Dans le présent mémoire, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM) dresse le portrait général de la situation linguistique. Ensuite, la SSJBM démontre comment la politique d'immigration du Québec favorise l'anglais plutôt que le français. Enfin, sept recommandations sont adressées à la ministre Weil et à la Commission des relations avec les citoyens **pour que dans un horizon de 10 ans l'anglicisation soit non seulement stoppée, mais que Montréal redevienne la deuxième plus grande ville francophone du monde. Pour ce faire, il faut qu'il y ait 81,4% de la population qui soit de langue maternelle française et 83,1% de langue d'usage comme c'était le cas en 2001, époque de la grande paix linguistique.** Cet objectif semble ambitieux, mais il est loin d'être impossible à atteindre, car un récent rapport remis par le prolifique auteur Jacques Attali au président de la France, François Hollande, démontre qu'il y a actuellement sur terre 230 millions de francophones, dont 130 millions de langue maternelle française. Selon les prévisions démographiques très optimistes, ce rapport affirme qu'en 2060, le monde francophone pourrait être composé de 770 millions d'individus.¹⁶

¹⁶ <http://www.elysee.fr/assets/Uploads/Rapport-Jacques-Attali-la-francophonie-conomique.pdf>, page 6 et 53.

Chapitre 1

L'anglicisation chiffrée

1.1 La connaissance du français

Dans les faits, 95 % des Québécois sont en mesure de tenir une conversation en français.¹⁷ Pour plusieurs, c'est une excellente nouvelle qui indique le bon état de santé du français au Québec. Ceci indique que la quasi-totalité de la population parle le français et qu'il n'y a pas lieu de bilinguiser l'administration publique et l'ensemble du système de santé comme le gouvernement québécois le fait actuellement.¹⁸ Pour la SSJBM, la connaissance du français est le plus faible des indicateurs pour mesurer l'état du français au Québec en 2015. Dans un monde où les individus sont de plus en plus multilingues, le fait de connaître une langue ne fait pas en sorte qu'un locuteur fait usage régulièrement de cette dernière dans l'espace public. Un individu peut connaître le catalan, mais au Québec, il y a peu de possibilités pour que deux inconnus se rencontrent sur la place publique et se mettent à converser dans cette langue. Il y a beaucoup plus de chance que la langue entre deux interlocuteurs soit le français ou l'anglais au Québec. La connaissance d'une langue en dit très peu sur la dynamique des langues au Québec.

Le sens accordé au concept de « français langue commune » n'en est pas un qui met l'emphasis sur une connaissance commune du français par 95% des Québécois. Le réel sens va bien au-delà. Le père de la Charte québécoise de la langue française, Camille Laurin, voulait que le français soit la langue d'usage public des interactions de tous. À plusieurs reprises dans la *Politique québécoise de la langue française*¹⁹ de 1977 qui accompagnait le Charte, le sens donné au concept de langue commune est approfondi.

«L'anglais, tout particulièrement, aura toujours une place importante au Québec [...] Cependant, dans un Québec vivant en français, il sera normal que les Québécois, quelle que soit leur origine ethnique et culturelle, puissent s'exprimer en français, participer de plein droit à une société française, admettre que le français est ici la langue commune à tous.» (p. 23)

«Pour tout dire, le Québec dont le portrait d'ensemble est déjà esquissé dans la Charte est une société de langue française. Il ne sera donc plus question d'un Québec bilingue [...] la consécration du français comme langue officielle implique que cette langue est vraiment la langue commune à tous les Québécois.» (p. 34-35)

Il faut donc aller beaucoup plus loin que la simple connaissance du français pour évaluer si la politique d'immigration du Québec œuvre à pérenniser le français. En plus d'exposer les reculs du poids démographique des francophones et du français au travail, un survol de l'usage commun du français chez différents groupes linguistiques sera fait. Ainsi, avec portrait exhaustif, nous pourrions évaluer si le français est vraiment la langue commune entre tous les Québécois 38 ans après l'adoption de la loi 101.

1.2 La langue ce n'est que mathématique

¹⁷ http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011003_1-fra.cfm

¹⁸ <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/423516/reseau-de-la-sante-ottawa-finance-l-essor-de-l-anglais>

¹⁹ http://www.spl.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Politique_Laurin.pdf

Charles Castonguay, anciennement du Comité de suivi sur la situation linguistique de l'Office québécois de la langue française, illustre à l'aide de figures le pouvoir d'attraction comparatif des langues anglaise et française au Québec et dans la RMR (Région métropolitaine de recensement) de Montréal. Pour lui:²⁰

«La domination de l'anglais sur le français en la matière persiste. Les figures 1 et 2 présentent le mouvement de l'assimilation entre des blocs proportionnés cette fois selon l'importance des groupes linguistiques au Québec ».

Figure 1

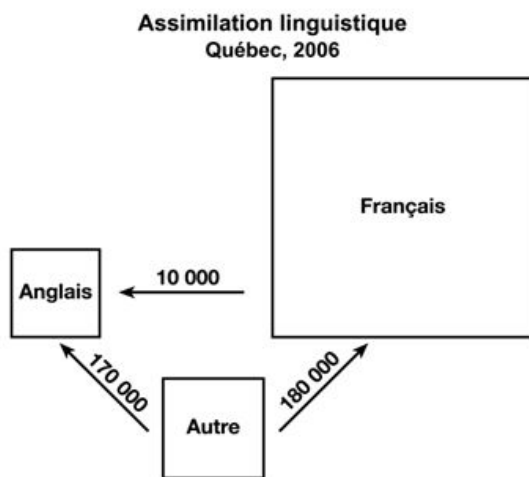
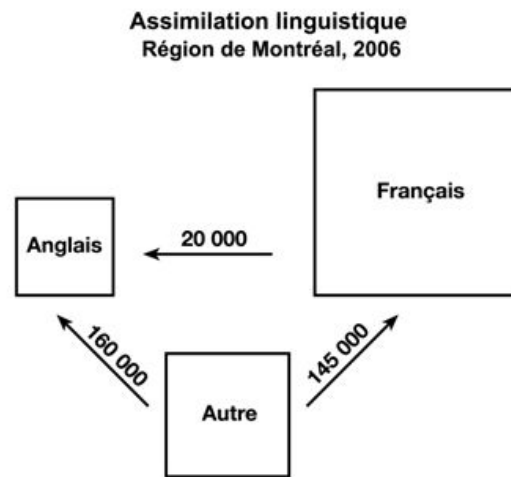


Figure 2



Les figures 1 et 2 nous disent en chiffres nets et absolus combien d'anglophones se francisent, combien de francophones s'anglicisent et combien d'allophones optent pour l'anglais ou le français. Quand on dit que les résultats sont nets, on entend par là qu'au Québec (figure 1) 20 000 francophones se sont anglicisés, mais qu'en même temps 10 000 anglophones se sont francisés. Vingt mille moins 10 000 donne 10 000. Donc, en chiffres nets, 10 000 francophones se sont anglicisés et aucun anglophone ne s'est francisé. C'est de cette façon que l'on départage l'ensemble des intrants et des extrants d'un groupe linguistique. Les deux figures nous montrent aussi que sur l'ensemble des personnes vivantes en 2006 dans la région de Montréal (île et couronne incluses), au net 160 000 allophones et 20 000 francophones ont fait un transfert linguistique complet vers l'anglais pour un excédent total de 180 000 individus par rapport à ceux dont l'anglais est la langue maternelle. L'équipe des « Français » est allée chercher 145 000 allophones, mais a perdu 20 000 francophones. Par conséquent, les « Français » avaient en 2006 dans la grande région métropolitaine de Montréal un excédent réel de 125 000 locuteurs ayant choisi le français comme langue d'usage.

1.3 L'augmentation des transferts linguistiques vers le français une fausse bonne nouvelle

Transferts linguistiques des allophones vers français²¹ :

2001 : 49,7%

²⁰ CASTONGUAY Charles (2013), *Le français langue commune Projet inachevé*, Les Éditions du Renouveau québécois, pages 101 à 107.

²¹

<http://www.journaldemontreal.com/2012/11/04/grande-entrevue-avec-guillaume-marois-et-patrick-sabourin-deux-demographes-sur-lavenir-du-francais-au-quebec>

2006 : 54,1%
2011 : 56,3%

Cette augmentation des transferts linguistiques vers le français est relative et ne représente pas nécessairement une aussi bonne nouvelle que plusieurs aimeraient le croire. Selon Marc Termote qui est président du comité de suivi à l'Office québécois de la langue française (OQLF):

« Si le Québec continue de recevoir des immigrants de langue maternelles tierces déjà francisés (ou en voie de l'être), et puisque de toute manière le pourcentage des natifs et des immigrants « anciens » diminuera dans l'avenir, le pourcentage de transfert vers le français ne pourra que croître. **Mais on est encore loin d'une situation où la mobilité linguistique du groupe de langue maternelle tierce ne jouerait pas au détriment du pourcentage de francophones de la population totale** : Pour que les transferts linguistiques soient « neutres » de ce point de vue, il faudrait en effet que **90%** que tous les transferts en provenance du groupe de langues maternelles tierces se fassent vers le français (le groupe francophone représente en effet actuellement 89% de la somme des groupes francophones et anglophones) »²²

Il renchérit en expliquant que la proportion des immigrants qui font un transfert linguistique, toutes langues confondues, est si faible que l'impact positif sur le français est à toutes fins pratiques nul :

« En outre, il ne faut pas oublier que cette remarquable croissance de l'attraction du français ne porte que sur un nombre limité de transferts. Tant que le nombre et donc le pourcentage de ces transferts resteront aussi faibles, l'arrivée de nouveaux immigrants de langue maternelle tierce, contribuera à réduire la part du groupe francophone dans la population totale : avec 48% des transferts vers le français et avec seulement 42% des personnes de langue maternelle tierce qui ont réalisé un transfert, on a toujours que 20% de ces personnes qui se sont francisées. À cet égard, le Québec est encore loin de la situation prévalant dans le reste du Canada, où le pourcentage de transferts parmi les personnes de langue maternelle tierce est maintenant proche de celui du Québec (46% contre 42%), mais où 99,4% des transferts se font vers l'anglais : 46% d'anglicisés et 0,6% de francisés dans le reste du Canada contre 20% de francisés et 22% d'anglicisés au Québec. L'inégalité dans le « choc » des langues au Canada est sans doute dans ces chiffres »²³

1.4 Vers l'anglicisation ou l'allophonisation?

Quand Pierre Curzi a rendu public *Le grand Montréal s'anglicise* en 2010, plusieurs commentateurs politiques affirmaient sur les ondes que Montréal et le Québec ne s'anglicisaient pas, mais s'allophonisaient. Qu'en est-il? Une bonne proportion des centaines de milliers d'immigrants que le Québec a accueillis dans les cinquante dernières années n'étaient de langue maternelle ni anglaise ni française et se sont établis sur l'île de Montréal. Par conséquent, leur poids démographique se fait sentir sur celui des anglophones et des

²² https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes/etude_08.pdf, page 47.

²³ Idem

francophones. Si l'augmentation du poids des allophones (en vert dans le tableau 4) faisait baisser de façon similaire celui des deux autres groupes linguistiques, nous pourrions dire qu'il y a allophonisation. Cependant, tant au niveau de la langue maternelle qu'à celui de la langue d'usage, l'anglais recule peu. On parle de baisses de 1,1 % et 0,3 % en 15 ans (en rouge). L'augmentation du poids des allophones se fait principalement sentir sur celui du français depuis 1996 puisque les reculs sont de 4,7 % et 2,6 % (en jaune).

Comme un transfert linguistique sur deux au Québec se fait vers l'anglais et que c'est la langue d'usage qui est transmise aux enfants, la population anglophone se maintient. À l'opposé, il n'y a pas suffisamment de transferts vers le français pour maintenir le poids de ce groupe linguistique. Montréal ne s'allophonise pas, mais s'anglicise!

Tableau 4. Langue maternelle et langue d'usage: Québec, région métropolitaine et Île de Montréal (1996 à 2011). Pourcentage de la population totale												
Langue maternelle	Québec				région métropolitaine				île de Montréal			
	1996	2001	2006	2011	1996	2001	2006	2011	1996	2001	2006	2011
Français	81,5	81,4	79,6	78,9	68,1	68,3	65,7	64,5	53,4	53,2	49,8	48,7
Anglais	8,8	8,3	8,2	8,3	13,6	12,7	12,5	12,5	18,9	17,7	17,6	17,8
Autre	9,7	10,3	12,3	12,8	18,2	19	21,8	23	27,7	29,1	32,6	33,5
Langue d'usage	Québec				région métropolitaine				île de Montréal			
	1996	2001	2006	2011	1996	2001	2006	2011	1996	2001	2006	2011
Français	82,8	83,1	81,8	81,2	70	70,9	69,1	68,4	55,6	56,4	54,2	53
Anglais	10,8	10,5	10,6	10,7	18	17,3	17,4	17,3	25,6	25	25,2	25,3
Autre	6,4	6,5	7,6	8,1	12	11,9	13,4	14,3	18,8	18,6	20,6	21,7

Statistique Canada, Recensement 2011

1.5 Le français, peu utilisé en public par les non-francophones

- **Anglotrope**²⁴ : allophone ayant une langue maternelle proche de l'anglais ou non latine ou étant né dans un pays de l'anglophonie.
- **Francotrope**²⁵ : allophone ayant une langue proche du français ou une langue latine ou étant né dans un pays de la francophonie.

Malgré les chiffres alarmants, plusieurs chercheurs affirmaient qu'il était prématuré de parler d'anglicisation en se fiant uniquement aux reculs de la langue maternelle et de la langue d'usage. En effet, il serait plus sage et précis de préconiser plutôt l'indicateur de la langue d'usage en public. Le raisonnement était le suivant. Il est normal que le français recule puisque l'arrivée massive d'immigrants ayant d'autres langues maternelles que le français fait baisser le poids démographique du français. Ces immigrants utilisent à la maison (langue d'usage) leur langue maternelle, ce qui fait aussi baisser la proportion d'utilisateurs du français. Donc, ce qui est important c'est de savoir si en public les gens utilisent le français. Pour en avoir le cœur net, le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) a commandé une étude rendue publique en décembre 2014 qui s'intitule *L'usage du français et de l'anglais par les Québécois dans les interactions publiques, portrait 2010*.²⁵ Les données de cette étude démontrent clairement que le français est la langue

²⁴ Les concepts de « francotrope » et « d'anglotrope » ont été créés par Charles Castonguay.

CASTONGUAY, Charles. (1994). *L'assimilation linguistique : mesure et évolution*. Québec : Conseil supérieur de la langue française, p. 142-150.

²⁵ <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf328/f328.pdf>

d'usage public des francophones seulement, et plus particulièrement de ceux qui vivent en dehors de Montréal. L'objectif du gouvernement péquiste de 1977 de faire du français la langue commune de tous les Québécois n'est donc de toute évidence pas encore atteint.

L'étude du CSLF cherchait à savoir quelle était la langue utilisée en dehors du foyer (14 différentes aires d'interactions) par les francophones, les anglophones, les allophones francotropes et les allophones non-francotropes (Voir les tableaux 1.8 à 1.11 de l'étude reproduits intégralement). La langue utilisée en public par les francophones est le français pour 91 % d'entre eux. Les francophones ne parlent pas à 100 % le français en public parce qu'ils ne sont que 83 % à avoir le français comme langue normale et habituelle de travail. Dans 12 des 14 autres aires d'interactions en public qui ont été étudiées (langue dans les commerces, à l'école, à l'hôpital avec le gouvernement, etc.), les francophones utilisent le français à plus de 95 %.

Tableau 1.8
Pourcentage de la population francophone (lm) du Québec
selon la langue parlée le plus souvent lors de diverses activités
Population âgée de 18 ans ou plus, native ou immigrée avant 2007

	Français	Français et anglais	Anglais	n
Question générale (langue parlée le plus souvent)	90,9 %	6,4 %	2,7 %	2 814
Travail (langue normale et habituelle)	83,4 % *	11,2 % *	5,5 % *	1 937
<i>Activité (langue parlée le plus souvent)</i>				
Centre commercial	95,7 % *	2,7 % *	1,6 % *	2 819
Petit commerce	95,7 % *	2,9 % *	1,4 % *	2 811
Banque	97,5 % *	1,5 % *	1,0 % *	2 830
Association professionnelle	96,8 % *	0,9 % *	2,3 %	786
Association non professionnelle	90,0 %	6,3 %	3,7 %	385
Administration garderie	95,7 % *	2,1 % *	2,3 %	425
Administration primaire	95,6 % *	1,1 % *	3,2 %	458
Administration secondaire	94,5 %	1,3 % *	4,2 %	265
Fréquentation scolaire	91,3 %	3,2 %	5,5 % *	661
CLSC	99,0 % *	0,5 % *	0,5 % *	2 740
Hôpital	96,2 % *	1,9 % *	1,9 %	2 800
Médecin en clinique privée	96,9 % *	1,1 % *	1,9 %	2 780
Communication gouvernementale				
-communication verbale	97,9 % *	1,3 % *	0,8 % *	2 831
-formulaire	97,8 % *	0,0 % *	2,2 %	2 831

Les * indiquent une différence significative avec la question générale

Source : Enquête Conscience linguistique et usage du français (CLUF), 2010

Les anglophones utilisent de façon générale en public : le français à 32 %, le français et l'anglais à 19 % et l'anglais à 49 %. Il n'y a pas de différence significative pour la langue utilisée au travail. Dans les 14 autres sphères d'activités publiques, l'usage de l'anglais se situe entre 38 % et 80 %. Nous sommes loin de l'objectif du français langue commune. Mais cela s'explique par le bilinguisme institutionnel pratiqué par les gouvernements du Québec et du Canada et par le fait que la communauté anglophone bénéficie d'institutions de santé et d'éducation qui lui permettent de s'exprimer publiquement en anglais.

Tableau 1.9
Pourcentage de la population anglophone (lm) du Québec
selon la langue parlée le plus souvent lors de diverses activités
Population âgée de 18 ans ou plus, native ou immigrée avant 2007

	Français	Français et anglais	Anglais	n
Question générale (langue parlée le plus souvent)	32,5 %	18,7 %	48,9 %	826
Travail (langue normale et habituelle)	30,2 %	21,7 %	48,0 %	530
<i>Activité (langue parlée le plus souvent)</i>				
Centre commercial	45,0 % *	13,2 %	41,8 %	828
Petit commerce	45,4 % *	11,8 % *	42,8 %	830
Banque	30,5 %	6,6 % *	63,0 % *	832
Association professionnelle	51,3 % *	8,4 % *	40,3 %	185
Association non professionnelle	29,1 %	12,7 %	58,2 %	162
Administration garderie	51,8 %	9,9 %	38,3 %	78
Administration primaire	30,7 %	11,1 %	58,2 %	106
Administration secondaire	27,8 %	5,3 % *	66,8 %	77
Fréquentation scolaire	32,1 %	3,0 % *	64,9 % *	218
CLSC	51,1 % *	6,5 % *	42,4 %	763
Hôpital	34,1 %	7,2 % *	58,7 % *	805
Médecin en clinique privée	20,1 % *	5,3 % *	74,6 % *	819
Communication gouvernementale				
-communication verbale	33,9 %	8,0 % *	58,1 %	832
-formulaire	20,3 % *	0,0 % *	79,7 % *	827

Les * indiquent une différence significative avec la question générale

Source : Enquête Conscience linguistique et usage du français (CLUF), 2010

Les allophones francotrope utilisent de façon générale le français en public à 77 %, le français et l'anglais à 13 % et à seulement 10% l'anglais. Au travail, l'usage du français recule à 70 % et celui de l'anglais augmente à 15 %. Pour tous les autres champs d'activités, le français est utilisé de 77 % à 94 % du temps.

Tableau 1.10
Pourcentage de la population allophone francotrope (lm) du Québec
selon la langue parlée le plus souvent lors de diverses activités
Population âgée de 18 ans ou plus, native ou immigrée avant 2007

	Français	Français et anglais	Anglais	n
Question générale (langue parlée le plus souvent)	76,9 %	13,2 %	9,8 %	1 745
Travail (langue normale et habituelle)	69,6 % *	15,7 %	14,8 % *	1 158
<i>Activité (langue parlée le plus souvent)</i>				
Centre commercial	83,1 % *	8,3 % *	8,6 %	1 764
Petit commerce	82,8 % *	8,0 % *	9,2 %	1 702
Banque	84,2 % *	5,0 % *	10,8 %	1 776
Association professionnelle	89,3 % *	3,5 % *	7,2 %	384
Association non professionnelle	77,1 %	12,1 %	10,9 %	144
Administration garderie	88,4 % *	4,0 % *	7,6 %	368
Administration primaire	94,3 % *	1,2 % *	4,6 % *	449
Administration secondaire	87,7 % *	2,2 % *	10,1 %	287
Fréquentation scolaire	80,8 %	2,2 % *	17,1 % *	669
CLSC	92,9 % *	2,6 % *	4,5 % *	1 697
Hôpital	80,9 %	6,3 % *	12,9 %	1 746
Médecin en clinique privée	82,2 % *	4,0 % *	13,8 % *	1 669
Communication gouvernementale				
-communication verbale	87,2 % *	3,7 % *	9,1 %	1 771
-formulaire	87,3 % *	0,0 % *	12,7 %	1 764

Les * indiquent une différence significative avec la question générale

Source : Enquête Conscience linguistique et usage du français (CLUF), 2010

Enfin, les allophones non-francotrope utilisent principalement le français en public à 40 %, le français et l'anglais à 16 % et seulement l'anglais à 44 %. Au travail, l'usage du français baisse à 34 % et celui de l'anglais monte à 48 %. L'usage de l'anglais hors du travail le plus significatif se retrouve dans les sphères d'interaction avec les institutions publiques où il se situe à 50 % dans la fréquentation scolaire, à 41 % en CLSC, à 51 % dans les hôpitaux et à 50 % et 63 % dans les communications orales et écrites avec le gouvernement.

Tableau 1.11
Pourcentage de la population allophone non francotrope (lm) du Québec
selon la langue parlée le plus souvent lors de diverses activités
Population âgée de 18 ans ou plus, native ou immigrée avant 2007

	Français	Français et anglais	Anglais	n
Question générale (langue parlée le plus souvent)	40,1 %	16,4 %	43,5 %	1 185
Travail (langue normale et habituelle)	33,5 %	18,1 %	48,3 %	704
<i>Activité (langue parlée le plus souvent)</i>				
Centre commercial	47,1 %	12,8 %	40,1 %	1 212
Petit commerce	48,3 %	10,9 % *	40,8 %	1 172
Banque	40,2 %	7,2 % *	52,6 %	1 206
Association professionnelle	58,0 % *	9,7 %	32,3 %	190
Association non professionnelle	56,3 %	8,1 %	35,6 %	108
Administration garderie	55,8 %	8,3 %	35,8 %	161
Administration primaire	54,7 %	6,7 % *	38,6 %	233
Administration secondaire	47,5 %	3,3 % *	49,2 %	140
Fréquentation scolaire	41,6 %	8,1 %	50,3 %	401
CLSC	54,1 % *	4,5 % *	41,4 %	1 141
Hôpital	39,8 %	9,1 % *	51,1 %	1 195
Médecin en clinique privée	34,4 %	4,1 % *	61,5 % *	1 168
Communication gouvernementale				
-communication verbale	44,5 %	5,4 % *	50,1 %	1 213
-formulaire	36,7 %	0,0 %	63,3 % *	1 207

Les * indiquent une différence significative avec la question générale

Source : Enquête Conscience linguistique et usage du français (CLUF), 2010

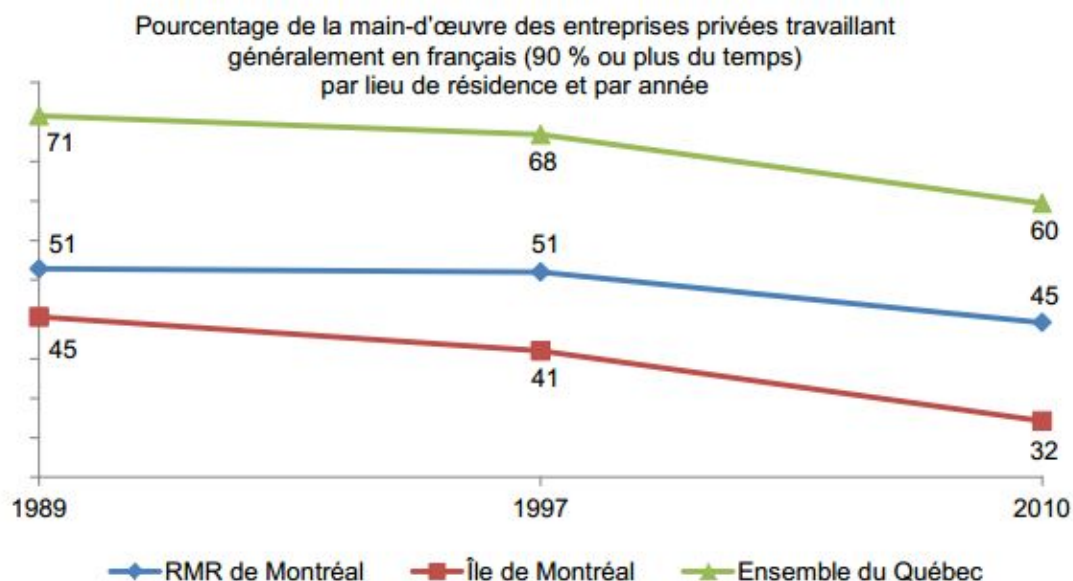
À la lumière de ces données, nous pouvons dès lors affirmer que le français n'est pas encore la langue commune du Québec comme l'anglais est celle du Canada. Contrairement à la France où toutes les institutions publiques fonctionnent uniquement en français et où les allophones et les anglophones doivent utiliser le français pour vivre, les institutions publiques bilingues du Québec permettent aux non-francophones d'avoir des interactions avec le gouvernement en anglais. Ce qui a pour conséquence que la langue d'usage public n'est pas obligatoirement le français, mais le plus souvent l'anglais.

1.6 Le français recule au travail

Selon un avis du Conseil supérieur de la langue française de 2012²⁶ :

« les personnes travaillant généralement [90 % ou plus du temps] [...] en français constituent toujours un groupe majoritaire au Québec, quoique leur proportion ait changé au fil des années. Si elles comptaient pour 64 % en 1971, leur proportion a progressivement augmenté et a atteint 73 % en 1989. Par la suite, ce groupe a connu une diminution, passant de 73 % en 1989 à 66 % en 2010 au profit des travailleurs utilisant le français de façon régulière, soit de 50 % à 89 % de leur temps »

²⁶ http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/avis206/a206_FaitsSaillants.pdf



1.7 Les institutions publiques anglicisent le travail

Une étude du Conseil supérieur de la langue française de 2014 nous indique que 28% de la main-d'œuvre au Québec travaille dans le secteur public²⁷. Les administrations municipales, provinciale et fédérale ainsi que les institutions parapubliques qui y sont associées ont donc tout un pouvoir pour influencer la langue de travail en général. L'influence des administrations publiques sur le poids des langues française et anglaise a fait l'objet d'une étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine IREC. Cette étude porte sur le poids relatif en termes d'emplois des institutions anglophones par rapport aux institutions francophones.

En résumé, il y a 135 250 emplois de langue anglaise qui proviennent des secteurs soutenus par l'État et les administrations publiques, ce qui représente un revenu global de 6,2 milliards de dollars pour les travailleurs. **Ces emplois constituent environ 13,9 % des emplois publics au Québec, alors que les anglophones²⁸ comptent pour environ 8,7 % de la population en âge de travailler, une différence de 5,2 points.**

En comparaison des milliards de dollars investis dans le secteur public de langue anglaise, les quelques millions investis dans les campagnes de francisation des entreprises québécoises apparaissent somme toute négligeables. Compte tenu du fait que le secteur public est largement à l'abri des effets de la mondialisation, il serait difficile de prétendre que les gouvernements prêchent par l'exemple en ce qui a trait à la francisation des milieux de travail.

²⁷ <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf324/f324.pdf>, page8.

²⁸ http://www.irec.net/upload/File/anglaissantenovembre_2014vd.pdf et <http://www.irec.net/upload/File/anglaisfrancaisnovembre2011.pdf>

Le nombre d'emplois publics en excédant du poids démographique des anglophones s'élève à environ 50 000, ce qui équivaut à des revenus annuels excédant 2,2 milliards de dollars pour les travailleurs.

1.8 Conclusion

Le gouvernement du Québec a conclu des ententes avec le gouvernement fédéral pour avoir un maximum de pouvoir en immigration, car il fallait pérenniser le fait français au Québec qui était menacé par une immigration sélectionnée en amont en fonction des intérêts du Canada anglais et, en aval, mal francisée. Malgré tout, le Québec s'anglicise, car les transferts linguistiques ne se font pas dans une proportion de neuf pour un en faveur du français, mais plutôt d'un sur deux contrairement au Canada anglais où tous les transferts se font vers l'anglais. Le Québec n'est pas aussi français que le Canada est anglais. Plus de 38 ans après l'adoption de la Charte de la langue française qui avait comme objectif premier de faire du français la langue commune de tous les Québécois dans l'espace public, force est de constater qu'il reste énormément de chemin à faire, car les allophones non-francotopes utilisent davantage l'anglais en public que le français. Le prochain chapitre nous montre comment la politique d'immigration est un des vecteurs principaux de l'anglicisation.

Chapitre 2

La politique d'immigration fragilise le français

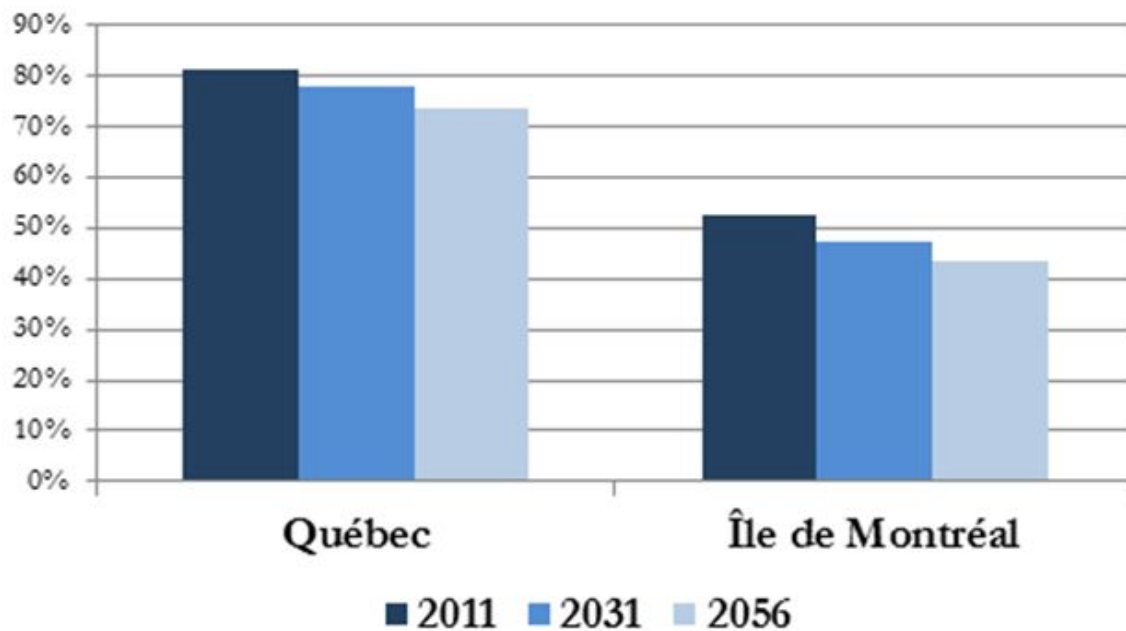
Le chapitre précédent démontrait le recul du français sous plusieurs aspects. Le présent chapitre se consacre à l'influence qu'à l'immigration sur la santé de la langue française au Québec. Si le gouvernement du Québec n'apporte pas des modifications majeures dans la composition des flux d'immigration des prochaines années, il accentuera la perte de vitesse du français au profit de l'anglais.

2.1 Les prévisions démographiques

Selon tous les scénarios établis par l'Office québécois de la langue française²⁹, si rien n'est fait pour infléchir la tendance, la proportion de ceux qui utilisent le français le plus souvent à la maison baissera au Québec et à Montréal d'ici 2031 et 2056 à 73% et à 43%.

Graphique 1

Proportion de francophones (langue d'usage) 2011-2056



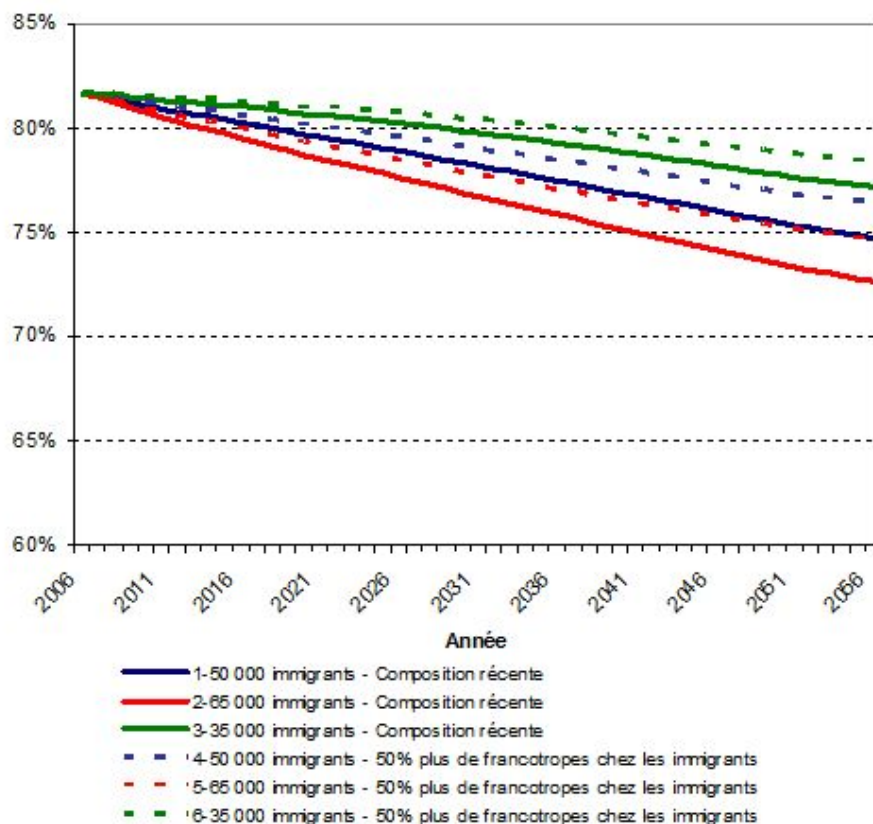
Maintenant, les décisions prises prochainement par le gouvernement sur les volumes et la composition de l'immigration peuvent affecter négativement ou positivement le poids des francophones et du français comme langue d'usage public.

²⁹ http://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2011/20110909_perspectives_demolinguistiques.pdf, pages 174 à 189.

En fonction de divers scénarios où les volumes et la composition linguistique de l'immigration varient, le démographe, Guillaume Marois,³⁰ démontre que le français reculera d'ici 2056 si les volumes d'immigration ne sont pas composés d'un fort pourcentage d'immigrants admis de langue maternelle française. **Les prévisions 1 à 6 montrent que, quel soit le scénario, si la part des francophones et des francotropes dans la composition de l'immigration n'augmente pas de façon significative, le poids démographique du français est destiné à un grand recul.**

Graphique 2

Proportion de francophones¹ selon divers scénarios, Québec, 2006-2056



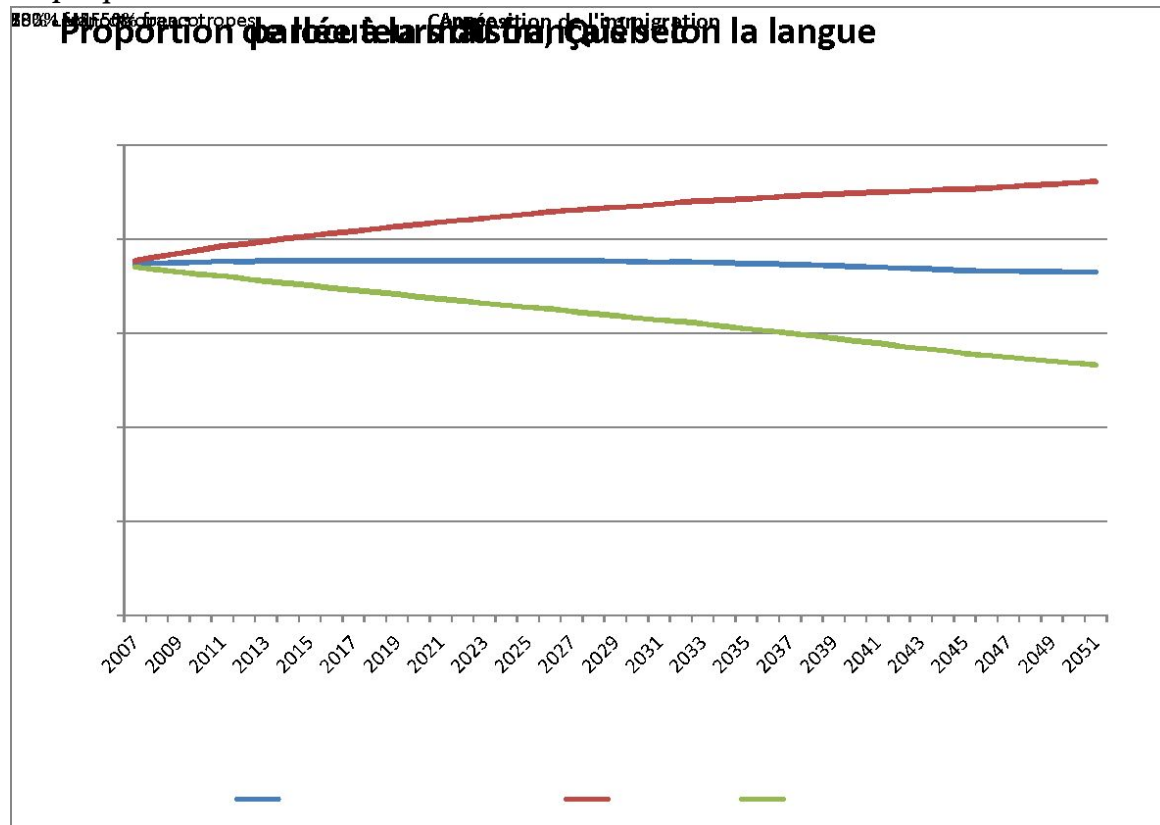
1. Selon la langue parlée le plus souvent à la maison

Ainsi, le déclin le plus important est prévu par une immigration plus nombreuse qui garderait la même composition linguistique (scénario 2). À l'opposé, une augmentation de 50% de la proportion de francotropes chez les immigrants jumelée à une baisse des volumes aurait le moins d'effets négatifs sur le poids du groupe francophone (scénario 6).

³⁰ MAROIS Guillaume, *Au-delà des volumes : Doter la politique d'immigration d'indicateurs pertinents*, Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques sur les documents intitulés « Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion », février 2015.

Devant ce déprimant cul-de-sac pour l'avenir du français, la SSJBM a demandé au doctorant en démographie de l'INRS, Patrick Sabourin, de simuler d'autres scénarios en fonction d'un volume d'immigration de 50 000 immigrants admis par année. À partir de son modèle de projection linguistique Hermès, la SSJBM a demandé un scénario hypothétique où 100% des immigrants seraient de langue maternelle française, un où la moitié des immigrants serait de langue maternelle française et l'autre moitié serait francotrope, et finalement un où tous les immigrants seraient des francotropes.

Graphique 3



Si les élus de l'Assemblée nationale sont conséquents et sérieux dans le désir de pérenniser le français, ils devront s'assurer que la composition des flux annuels d'immigration soit nettement plus francotrope et de langue maternelle française. S'il le leur est impossible, ils devront légiférer pour que tout l'environnement institutionnel gouvernemental soit unilingue français afin d'envoyer un message clair aux immigrants admis que pour vivre au Québec, il faut connaître et utiliser le français. Ils devront aussi légiférer pour bonifier la Charte de la langue française dans tous les secteurs qu'elle touche. La dernière option envisageable serait d'obliger la francisation pour que chaque immigrant admis ait à passer le niveau 7 de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français. Nous rappelons que dans un horizon de 10 ans l'anglicisation doit non seulement être stoppée, mais Montréal doit redevenir la deuxième plus grande ville francophone du monde. Pour ce faire, il faut qu'il y ait 81,4% de la population qui soit de langue maternelle française et 83,1% de langue d'usage comme c'était le cas en 2001, époque de la grande paix linguistique.

2.2 Le poids relatif des groupes de langues officielles et l'influence anglicisante de la composition de l'immigration

Le groupe francophone représente au Québec actuellement 89% de la somme des groupes francophones et anglophones. Ainsi, pour respecter cette proportion et ne pas participer à l'anglicisation du Québec, ce ratio devrait être respecté dans la composition linguistique des flux d'immigration. Cette proportion devrait se refléter sous l'indicateur de la langue maternelle et de la connaissance du français. Selon les données statistiques du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, entre 2009 et 2013, il y aurait eu 9 363 et 43 996 (53 359 en tout) immigrants admis de langues maternelles anglaise et française.³¹ Au premier regard, plusieurs diront qu'il y a beaucoup d'immigrants de langue maternelle française, et donc, que la politique d'immigration au Québec favorise le français. **En proportion, 17,5% de l'immigration ayant une des langues officielles au Canada comme langue maternelle avait l'anglais contre 82,5% pour le français. Le groupe francophone est pénalisé au profit du groupe anglophone de 6.5%.**

Précédemment, nous avons soutenu que l'indicateur de la connaissance des langues est le plus faible que le gouvernement puisse utiliser pour évaluer si la politique d'immigration contribue à la pérennité du français. Cependant, comme le gouvernement l'utilise comme indicateur phare, analysons si les données se rapprochent du poids relatif des groupes de langues officielles selon la langue maternelle. Toujours entre 2009 et 2013, 40 631 immigrants admis ne connaissaient que l'anglais alors que 67 200 ne connaissaient que le français (Total de 107 831)³². Il est clair qu'un immigrant admis qui ne connaît que le français tendra à utiliser en public beaucoup plus le français que l'anglais, et ce, que le français soit sa langue maternelle ou pas. Le phénomène s'applique aussi aux immigrants qui ne connaissent que l'anglais. **Ainsi, parmi les immigrants admis qui ne connaissent qu'une des deux langues officielles, 62% connaissaient le français et 38% l'anglais. La politique d'immigration du Québec favorise grandement l'usage de l'anglais au Québec puisqu'en fonction du ratio 89%-11% des groupes de langue maternelle française et anglaise, en amont du processus d'immigration, l'anglais est favorisé de 27% au profit du français.**

Dans le livre *La reconquête de Montréal*,³³ Marc Levine explique comment la ville de Montréal est passée du 19^e au 20^e siècle d'une ville anglophone à une ville francophone. Cette francisation est principalement due à un mouvement migratoire massif d'unilingues francophones de toutes les régions rurales du Québec vers Montréal attirés par les emplois associés à l'industrialisation. Le fait qu'une proportion significative de la composition des flux d'immigration n'a que l'anglais comme langue officielle connue a une influence directe sur le visage linguistique de Montréal et sur le monde du travail.

Ainsi, tant au niveau de la langue maternelle que de la connaissance unique d'une des deux langues officielles, l'anglais est nettement avantagé par la politique d'immigration du gouvernement du Québec, ce qui va totalement à l'encontre du désir de pérenniser le français par l'immigration.

Recommandation 1 :

Avec l'objectif que la composition des flux d'immigration reflète le plus précisément possible le poids démographique et relatif du français par rapport à l'anglais, la grille sélection devrait être modifiée pour augmenter le nombre d'immigrants admis ayant le français comme langue maternelle par rapport à ceux qui ont l'anglais comme langue maternelle. Ainsi, parmi les immigrants admis qui ont le français ou l'anglais comme langue maternelle, la proportion devrait

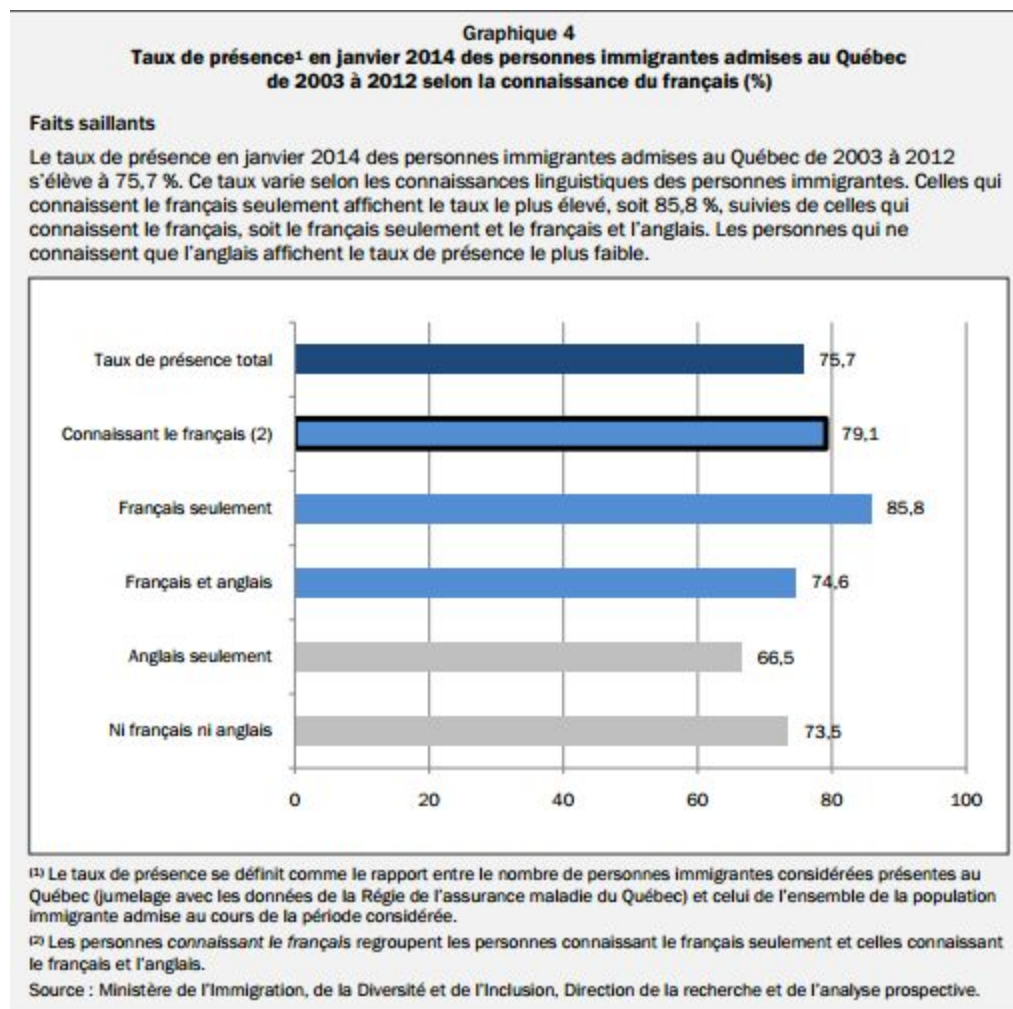
³¹ <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigration-Quebec-2009-2013.pdf>, page 18.

³² Idem, page 14.

³³ LEVINE Marc (1997), *La reconquête de Montréal*, VLB Éditeur, chapitre premier.

être de 89% et de 11% de langue maternelle française et anglaise. Il s'agit d'inverser la tendance où entre 2009 et 2013 ce ratio était de 82,5%-17,5%.

Pour poursuivre sur l'indicateur de la connaissance des langues, la reproduction du Graphique 4 d'un des documents de référence du MIDI pour cette consultation nous indique que le taux de rétention après dix ans au Québec est nettement plus élevé chez les immigrants admis qui ne connaissent que le français parmi les deux langues officielles au Canada. Le caractère linguistique unique du Québec en Amérique du Nord fait en sorte que les immigrants admis qui ne connaissent que le français ont un fort taux de rétention (86%) alors que ceux qui ne connaissent que l'anglais (67%) ont beaucoup plus tendance à quitter le Québec. Ceux qui connaissent le français et l'anglais (75%) se situent entre les deux extrémités du spectre.



34

Il est clair que la connaissance unique du français est un facteur de rétention pour les immigrants que le Québec sélectionne alors que la connaissance de l'anglais associée à la non-connaissance du français fait en sorte que le Québec perd plus du tiers des immigrants ayant ce profil. Pour les entreprises du Québec, le fait français est un avantage pour la rétention de la main d'œuvre, car les immigrants qui veulent vivre « l'American dream » dans un territoire francophone sont moins portés à se mouvoir dans l'espace

³⁴ Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2014), *L'immigration au Québec, le rôle du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de ses partenaires*, Gouvernement du Québec, page 17.

géographique nord-américain en fonction de la meilleure offre de travail. C'est le fait français qui les a motivés à venir vivre ici et c'est ce même fait français qui les incite à rester au Québec.

Recommandation 2 :

Avec l'objectif que la composition des flux d'immigration reflète le plus précisément possible le poids démographique et relatif du français par rapport à l'anglais;

Avec l'objectif de garder après 10 ans les talents et la richesse de ceux qui immigreront au Québec;

La grille sélection devrait être modifiée pour augmenter le nombre et la proportion d'immigrants admis ayant uniquement la connaissance du français par rapport à ceux ayant uniquement la connaissance de l'anglais. Ainsi, parmi les immigrants admis qui ne connaissent que le français ou l'anglais, la proportion devrait être de 89% et de 11% de langue maternelle française et anglaise. Il s'agit d'inverser la tendance où entre 2009 et 2013 ce ratio était de 62%-38%.

Comme le monde des affaires désire des travailleurs qui ont une connaissance de l'anglais et que le gouvernement a le devoir dans sa politique de pérenniser le français, que faire pour sélectionner de nouveaux arrivants qui useront du français comme langue d'usage public tout en ayant des travailleurs qui pourront faire des affaires en Amérique du Nord? À la base, il ne faut pas pénaliser ceux qui connaissent l'anglais. Cependant, les points dans la grille de sélection accordés à la connaissance de la langue anglaise ne devraient être alloués qu'aux candidats qui ont un niveau 9 dans l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français. Ainsi, il y a de fortes probabilités que le candidat correspondant à ce profil en soit un de langue maternelle française ou soit un francotrope qui maîtrise l'anglais. N'est-ce pas l'amalgame idéal pour développer une économie prospère et francophone?

Recommandation 3 :

Il ne faut pas pénaliser ceux qui connaissent l'anglais. Cependant, les points dans la grille de sélection accordés à la connaissance de la langue anglaise ne devraient être alloués qu'aux candidats qui ont un niveau 9 de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français. Ainsi, les candidats correspondant à ce profil ont de fortes chances d'être de langue maternelle française ou d'être des francotrope qui maîtrisent l'anglais.

2.3 L'anglicisation du monde du travail est fonction de la politique d'immigration et de l'absence par le Québec du pouvoir d'octroi de la citoyenneté

Dans un article scientifique³⁵ publié dans les Cahiers québécois de démographie, le professeur et le doctorant en démographie, Alain Bélanger et Patrick Sabourin, expliquent entre autres choses que les effets de l'immigration sur le poids de l'anglais parmi les langues officielles apparaissent plus rapidement dans le cas de la langue de travail que dans le cas de la langue d'usage ou de la langue maternelle. Les reculs expliqués précédemment au niveau de la langue de travail au Québec devraient suffire à sonner l'alarme auprès des décideurs publics.

³⁵ <http://www.erudit.org/revue/cqd/2013/v42/n1/1017101ar.pdf>, page 173-174.

Du point de vue de la dynamique entre les groupes linguistiques majoritaire et minoritaire, la situation au Canada anglais se révèle être exactement l'opposé de celle qui prévaut au Québec. Dans le Canada sans le Québec, le poids de la langue majoritaire — l'anglais — parmi les langues officielles augmente lorsqu'on examine la langue de travail par rapport à la langue d'usage à la maison ou à la langue maternelle. En ne considérant que les langues officielles, 94,6 % des Canadiens hors Québec ont l'anglais pour langue maternelle, 97,2 % le parle le plus souvent à la maison et 98,1 % l'utilise le plus souvent au travail.

Qui plus est, les caractéristiques linguistiques de la population immigrante de langue officielle sont très similaires à celles des natifs. Le poids de l'anglais chez les immigrants est même légèrement supérieur au poids de l'anglais chez les natifs, l'immigration francophone étant relativement rare au Canada anglais. Contrairement à ce que l'on observe au Québec, l'immigration contribue peu à y modifier l'équilibre linguistique, ne renforçant que légèrement la position du groupe majoritaire.

Que ce soit au Québec ou dans le reste du Canada, une constante subsiste néanmoins : l'anglais demeure nettement avantagé sur la place publique par rapport à l'espace privé. Dans les deux espaces, les effets de l'immigration sur le poids de l'anglais parmi les langues officielles apparaissent plus rapides dans le cas de la langue de travail que dans le cas de la langue d'usage ou de la langue maternelle.

Le MIDI nous indique que :³⁶

Pour ce qui est de la langue utilisée au travail, en 2011, le français est la langue de travail la plus souvent parlée par :

- 55,2 % des personnes immigrantes (toutes langues maternelles confondues);
- 53,0 % des personnes immigrantes d'une langue maternelle tierce (autre que le français ou l'anglais);
- 58,1 % des personnes immigrantes nouvellement arrivées (de 2006 à 2011).

L'anglais est utilisé par 28,3 % des personnes immigrantes en 2011, et 13,5 % parlent tant le français que l'anglais, le plus souvent au travail.

Voici comment Bélanger et Sabourin interprétaient les données de 2006 (similaires à celles de 2011) sur la langue de travail des immigrants :

³⁶ Idem, page 14.

TABEAU 2 Répartition de la population de langue officielle selon la langue maternelle, la langue d'usage et la langue de travail, Québec, 2006

Proportion de français parmi les langues officielles, selon la région de résidence et le statut d'immigrant									
	Île de Montréal			Banlieue de Montréal			Québec moins RMR de Montréal		
	LM	LU	LT	LM	LU	LT	LM	LU	LT
Non immigrants	76,8 %	71,1 %	71,1 %	92,7 %	91,3 %	89,3 %	96,1 %	96,4 %	93,9 %
Immigrants	61,5 %	57,5 %	56,1 %	73,0 %	70,3 %	67,9 %	79,6 %	81,9 %	77,7 %
Total	75,0 %	68,3 %	66,4 %	92,5 %	90,2 %	87,0 %	96,0 %	96,0 %	93,4 %

Abréviations : LM, langue maternelle ; LU, langue parlée le plus souvent à la maison ; LT, langue utilisée le plus souvent au travail

Source: Fichier de microdonnées du Recensement canadien de 2006 (échantillon 20 %)

On observe dans le tableau 2 que l'indicateur le plus proche de la langue d'usage public, soit la langue de travail, ne montre plus le pourcentage le plus élevé, mais au contraire le plus faible. À Montréal, le poids relatif du français parmi les langues officielles se situe à 66,4 % lorsque l'on examine la langue de travail, comparé à 68,3 % pour la langue parlée à la maison et 75,0 % pour la langue maternelle. L'écart entre les natifs et les immigrants demeure marqué, le français étant désavantagé d'environ 15 à 20 points chez ces derniers par rapport aux premiers pour les trois variables linguistiques.

Malheureusement, le MIDI ne rend pas disponibles les statistiques sur la langue utilisée au travail par les immigrants admis de langue maternelle française et anglaise alors que les renseignements sur l'usage au travail du français par les allophones le sont. La SSJBM aurait aimé connaître les usages linguistiques au travail des immigrants admis qui ne connaissent que le français ou l'anglais. Ces données sont essentielles, car elles en disent long sur l'influence de la langue utilisée au travail par ceux qui arrivent au Québec qui ne connaissent que l'anglais ou le français. De plus, parmi les immigrants admis qui n'utilisent pas généralement le français au travail, la SSJBM aurait aimé savoir quelle est la proportion de ceux-ci qui ne connaissent pas le français au niveau 7 dans l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français.³⁷ La raison en est bien simple, car si ce qui explique le non-usage de la langue française est l'ignorance de cette dernière, il faudra que le gouvernement du Québec ait le pouvoir d'exiger sa connaissance après un certain temps.

Si le Canada exige comme critère éliminatoire la connaissance du français ou de l'anglais, le Québec pourrait exiger la connaissance du français à ses immigrants. Le Gouvernement du Québec fait énormément pour faciliter la francisation des immigrants avant leur arrivée et sur le territoire québécois. Une fois que le gouvernement met tout en place pour aider les immigrants admis, il n'y a pas d'obligation à apprendre la langue française, et donc, à l'utiliser au travail.

Recommandation 4 :

³⁷ <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/langue-francaise/Echelle-niveaux-competences.pdf>

Le gouvernement du Québec doit renégocier l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains afin que l'octroi pour les demandes d'admission à la citoyenneté canadienne pour les résidents permanents du Québec le soit uniquement en fonction des aptitudes à parler le français et non, comme c'est le cas actuellement, en fonction des aptitudes à parler le français ou l'anglais.

2.4 En proportion, les étudiants étrangers anglicisent

De plus en plus, les institutions d'enseignement supérieur comptent sur les étudiants étrangers pour augmenter leurs effectifs scolaires. Qu'on se réfère au rapport Demers³⁸ sur l'offre de formation collégiale, à l'étude³⁹ de l'ex-député de Borduas, Pierre Curzi, sur le sous-financement des universités francophones ou sur le document du MIDI,⁴⁰ le Québec accueillera de plus en plus d'étudiants étrangers. Les étudiants étrangers qui comptent immigrer bénéficient du *Programme de l'expérience québécoise*.⁴¹ Il existe bien des modalités de connaissance du français dans le programme pour être admissible au programme si les études sont faites dans des institutions d'enseignement anglophones, mais n'empêche que le programme ne devrait être que pour les étudiants étrangers qui étudient dans des programmes en français dans des institutions francophones.

Règle générale, les études disent que les individus ont tendance à travailler dans la langue dans laquelle ils ont étudié.^{42 43} Ainsi, les seuls étudiants étrangers qui devraient pouvoir bénéficier de l'obtention d'un certificat de sélection du Québec ce sont ceux qui fréquentent les institutions francophones, car ils seront de futurs travailleurs québécois sur le marché du travail québécois. Chose importante, si nous revenons sur le ratio 89%-11% des groupes francophones et anglophones, cette proportion est loin d'être respectée quant au nombre d'étudiants étrangers et de résidents permanents qui fréquentent les institutions universitaires francophones et anglophones. Il y a 45% des étudiants étrangers qui fréquentent les institutions universitaires anglophones alors que les anglophones représentent 8% de la population. Il s'agit d'un différentiel de 34% au profit de l'anglais. Si les étudiants étrangers qui étudient en anglais peuvent bénéficier du même processus d'accélération de traitement des demandes d'immigration, nous risquons d'angliciser encore davantage le monde du travail et nous ne favorisons pas l'établissement en région de jeunes immigrants qui étudieront en français dans des institutions francophones.

³⁸ http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/sommet/Rapport_final_Chantier_offre_formation_collegiale.pdf

³⁹ http://www.pierrecurzi.org/wp-content/uploads/2013/02/ETUDE_Sous-financement_Universites.pdf

⁴⁰ Op. cit. page 20.

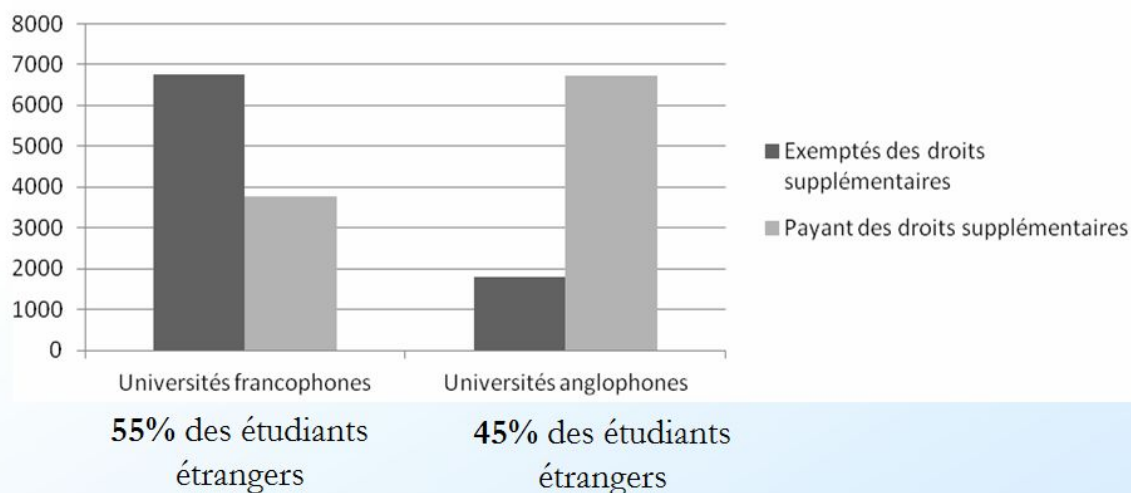
⁴¹ http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/peq/PEQ_Etudiant.pdf

⁴² http://irfa.ca/site/_pdf/note_irfaMARS2010B_1.pdf

⁴³ https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2013/20130823_r%C3%A9sum%C3%A9.pdf, pages 14-15.

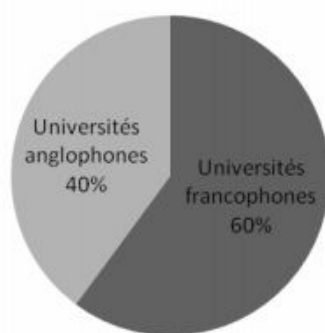
Les étudiants étrangers

Figure 28. Effectifs universitaires (EETP) ayant le statut d'étudiants étrangers selon la langue d'enseignement et les droits de scolarité payés, 2009-2010



Malgré une politique d'immigration qui accorde davantage d'importance à la connaissance du français, ce sont 40 % des résidents permanents qui choisissent l'enseignement universitaire en anglais. Concordia est l'université la plus populaire, puisqu'on y retrouve 23 % des résidents permanents inscrits à temps plein.

Figure 16. Effectifs réguliers à temps complet ayant le statut de résidents permanents selon la langue d'enseignement, 2008-2009



Source : Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, *Ensemble de données universitaires communes – Québec (EDUCQ)*. En ligne (consulté le 8 août 2012): <http://www.crepug.qc.ca/EducQ/>

Recommandation 5:

Jusqu'à ce que soit atteint un ratio comparatif à celui du poids démographique des francophones par rapport aux anglophones (89%-11%), que seuls les étudiants étrangers ayant étudié dans un programme en français dans des institutions francophones puissent bénéficier du *Programme de l'expérience québécoise* qui facilite le processus d'immigration.

Recommandation 6 :

Comme les Québec recherche de jeunes immigrants qui parlent le français et ayant des diplômes reconnus sur le marché du travail québécois, le Québec doit faciliter la venue des jeunes cerveaux parmi les 230 millions de francophones (130 millions de langue maternelle française) sur la planète;

Comme les universités francophones au Québec sont nettement sous-financées par rapport aux universités anglophones si l'on considère le poids démographique des anglophones. (Les universités anglophones reçoivent 29% des 6 milliards\$ par année d'investissements alors que les anglophones ne représentent que 8,3% de la population. L'investissement dans les institutions anglophones représente plus du triple du poids démographique des anglophones au Québec);⁴⁴

Comme 45% des étudiants étrangers fréquentent les institutions universitaires anglophones et que ce ratio devrait être plutôt comparable à celui du poids démographique des francophones par rapport aux anglophones (89%-11%);

Des ententes bilatérales entre les universités francophones du Québec et celles des pays de la francophonie sur l'exemption des frais de scolarité supplémentaires doivent être multipliées et bonifiées.

2.5 Les volumes d'immigration doivent être proportionnels aux budgets accordés à la francisation

En fonction de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration, le Québec a reçu en 2009-2010 du gouvernement fédéral 233 millions⁴⁵ pour les différents programmes destinés aux immigrants Québécois, dont principalement, la francisation.

Tableau 2 - Subventions versées au Québec en vertu de l'Accord Canada-Québec de 2005-2006 à 2009-2010

Exercice	Subvention versée en vertu de l'Accord Canada-Québec (en millions de dollars)
2005-2006	188,4
2006-2007	193,9
2007-2008	198,2
2008-2009	226,0
2009-2010	232,2
Source : Gouvernement du Canada, <i>Comptes publics du Canada</i> .	

Comme 40% des 50 000 immigrants annuels ne connaissent pas le français leur sont arrivés au Québec, il faut que les ressources matérielles, humaines et financières nécessaires soient disponibles en fonction :

- 1- Du nombre prévu d'immigrants non francisés.
- 2- Du coût unitaire de francisation en fonction d'un niveau de français à atteindre qui permette de pouvoir effectuer des communications écrites élémentaires en entreprise.

⁴⁴ http://www.pierrecurzi.org/wp-content/uploads/2013/02/ETUDE_Sous-financement_Universites.pdf

⁴⁵ <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2011-89-f.htm>

Le gouvernement a plus de trente ans d'expérience en gestion de programme et de budget en immigration. En 2015, il n'y a plus de raison de ne pas obliger le gouvernement par la loi, comme c'est le cas pour la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, à établir le coût unitaire de francisation et à rendre disponibles au MIDI les budgets en fonction de volume prévu annuellement d'immigrants admis à franciser.

Recommandation 7 :

Le gouvernement doit modifier la loi sur l'immigration afin qu'il s'oblige à :

1-Établir le coût unitaire moyen pour franciser un immigrant en fonction d'un niveau de français à atteindre qui permette de pouvoir effectuer des communications écrites en entreprise, et ce, en fonction du niveau ⁴⁶ six de la production écrite de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français.

2-En fonction de volume prévu annuellement d'immigrants admis à franciser et du coût unitaire moyen de francisation, le gouvernement doit obligatoirement allouer au MIDI les budgets nécessaires sans quoi;

Le gouvernement s'oblige par la loi à réduire le nombre d'immigrants admis qui ne connaissent pas le français en fonction d'un éventuel rétrécissement du budget alloué à la francisation qui ferait en sorte que toutes les ressources humaines, matérielles et financières ne pourraient pas être allouées en fonction du coût unitaire moyen de francisation.

Conclusion

Depuis 25 ans le gouvernement du Québec désire pérenniser le français via sa politique d'immigration. Tous les reculs du français notamment dans le monde du travail, sont liés de près ou de loin à l'échec de la politique d'immigration. Au Canada, pratiquement tous les transferts linguistiques se font vers l'anglais alors qu'au Québec les résultats sont d'à peine un sur deux. Pour redonner au français son poids démographique de la décennie 1990, le gouvernement doit s'imposer des objectifs globaux définis dans le temps, soit qu'il y ait 81,4% de la population qui soit de langue maternelle française et 83,1% de langue d'usage française d'ici 2025. Le gouvernement doit aussi utiliser des indicateurs fiables reconnus qui vont au-delà de la connaissance du français chez les immigrants admis. Le gouvernement doit utiliser la langue maternelle, la langue d'usage, la langue d'usage public et la langue de travail afin de pouvoir évaluer si les moyens qu'il mettra en place dans sa nouvelle politique sont réellement efficaces. Enfin, toujours dans l'optique de l'atteinte des objectifs globaux dans le poids démographique du français, si le gouvernement n'entend pas légiférer pour bonifier grandement la Charte de la langue française dans le domaine de la langue de travail et pour que les institutions publiques québécoises soient aussi unilingues françaises que les institutions provinciales de l'Ontario sont unilingues anglaise, il faudra que le gouvernement joue avec les volumes et la composition linguistique de l'immigration. Et, si nous tenons à être conséquents avec notre désir de pérenniser la langue française au Québec, ajoutons que nous n'avons pas de temps à perdre !

⁴⁶ <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/langue-francaise/Echelle-niveaux-competences.pdf>

Bibliographie

ATTALI Jacques (2014), *La francophonie et la francophilie, moteur de croissance durable*.

<http://www.elysee.fr/assets/Uploads/Rapport-Jacques-Attali-la-francophonie-conomique.pdf>

BÉLAND Paul (2014), *L'usage des langues dans le secteur public au Québec en 2011 Un portrait statistique*, Conseil supérieur de la langue française.

<http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf324/f324.pdf>

BÉLANGER Alain et SABOURIN Patrick (2013), *De l'interprétation des indicateurs linguistiques du recensement canadien*, Cahiers québécois de démographie, vol. 42, n° 1, 2013, p. 167-177.

<http://www.erudit.org/revue/cqd/2013/v42/n1/1017101ar.pdf>

BOCK-CÔTÉ Mathieu, *Grande entrevue avec Guillaume Marois et Patrick Sabourin : Deux démographes sur l'avenir du français au Québec*, Journal de Montréal, 23 septembre 2013.

<http://www.journaldemontreal.com/2012/11/04/grande-entrevue-avec-guillaume-marois-et-patrick-sabourin-deux-demographes-sur-lavenir-du-francais-au-quebec>

CASTONGUAY Charles (2013), *Le français langue commune Projet inachevé*, Les Éditions du Renouveau québécois.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE (2013), *Redynamiser la politique linguistique du Québec*.

http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/avis206/a206_FaitsSaillants.pdf

CORBEIL Jean-Pierre et HOULE René (2013), *Trajectoires linguistiques et langue d'usage public chez les allophones de la région métropolitaine de Montréal*, Office québécois de la langue française.

https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2013/20130823_trajectoires-et-langue-usage-public.pdf

CURZI Pierre, *L'effet anglicisant du déséquilibre du financement des universités*, 2013.

http://www.pierrecurzi.org/wp-content/uploads/2013/02/ETUDE_Sous-financement_Universites.pdf

DUTRISAC Robert, *Ottawa finance l'essor de l'anglais. Le gouvernement libéral cautionne une intrusion dans un champ de compétence du Québec*, Le Devoir, 11 novembre 2014

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/423516/reseau-de-la-sante-ottawa-finance-l-essor-de-l-anglais>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1977), *La politique québécoise de la langue française*, 67 pages.

http://www.spl.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Politique_Laurin.pdf

LEFEBVRE Mathilde (2014), *La bilinguisation des services de santé et des services sociaux au Québec*. Institut de recherche en économie contemporaine (IREC).

http://www.irec.net/upload/File/anglaissantenovembre_2014vd.pdf

LEVINE Marc (1997), *La reconquête de Montréal*, VLB Éditeur.

MAROIS Guillaume, *Au-delà des volumes : Doter la politique d'immigration d'indicateurs pertinents*, Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre des Consultations particulières et

auditions publiques sur les documents intitulés « Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion », février 2015.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2014), *L'immigration au Québec, le rôle du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de ses partenaires*, Gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, *Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*, 2011.

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/langue-francaise/Echelle-niveaux-competences.pdf>

PAGÉ Michel (2014), *L'usage du français et de l'anglais par les Québécois dans les interactions publiques, portrait de 2010*, Conseil supérieur de la langue française.

<http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf328/f328.pdf>

SABOURIN Patrick et VÉZINA Samuel (2013), *Protection des langues nationales : Quelques exemples européens*, Institut de recherche sur le Québec.

<http://irg.qc.ca/protection-des-langues/>

STATISTIQUE CANADA, Le portrait linguistique en évolution, recensement de 2006.

STATISTIQUE CANADA, Le portrait linguistique en évolution, recensement de 2011.

STATISTIQUE CANADA (2012), *Le français et la francophonie au Canada*, No 98-314-X2011003 au catalogue.

http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011003_1-fra.cfm

TERMOTE Marc (2008), *Nouvelles perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal 2001-2051*, Gouvernement du Québec.

https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes/etude_08.pdf

TERMOTE Marc (2011), *Perspective démolinguistique du Québec et de la région de Montréal (2006-2056)*,

http://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2011/20110909_perspectives_demolinguistiques.pdf

THIBEAUDIN Henri, *L'offre d'emploi de langue minoritaire des institutions publiques au Québec et au Canada. Les secteurs de l'enseignement, de la santé et des services sociaux et des administrations publiques*, [Institut de recherche en économie contemporaine \(IREC\)](#).

http://www.irec.net/upload/File/anglaisfranci_aisnovembre2011.pdf

